

Première séance, mardi 7 juin 2011

Présidence de M^{me} Yvonne Stempfel-Horner, présidente

Sommaire: Ouverture. – Validation et Assermentation. – Communications. – Mandat MA4017.09 Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk/Hugo Raemy/Christian Marbach/François Roubaty/René Thomet (remplace Martin Tschopp, démissionnaire)/Ursula Krattinger/Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Raoul Girard (financement initial pour la création de places d'accueil extrascolaire); prise en considération. – Rapport N° 252 sur le postulat P2032.08 Raemy Hugo/ Tschopp Martin – égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise; discussion. – Projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE); entrée en matière et première lecture. – Projet de décret N° 243 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé de Fribourg, sur le site des Arsenaux; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections judiciaires.

l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et qu'il n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre le statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider le mandat de député. La discussion est ouverte sur la validation du mandat de député de M. David Bonny.

– La validation de ce mandat est acceptée tacitement.

b) Assermentation de M. David Bonny.

– Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. M. Bonny, vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. (*Applaudissements!*)

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, Jacques Crausaz, Markus Ith, Laurent Thévoz et Rudolf Vonlanthen.

MM. Pascal Corminbœuf, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillers d'Etat, sont excusés.

La Présidente. Es freut mich, die erste Sitzung der Junisession zu eröffnen und ich heisse Sie alle herzlich willkommen.

Validation et assermentation

a) **Validation** du mandat de député de M. David Bonny, en remplacement de M. Jean-Noël Gendre, démissionnaire.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M. David Bonny remplit les conditions d'éligibilité fixées par

Communications

La Présidente.

1. Séance des clubs et groupements: je vous informe qu'une séance du club des questions familiales aura lieu jeudi à midi à la salle de séance du 2^e étage.
2. Naissance: au nom du Grand Conseil, je tiens à féliciter notre collègue Eric Menoud qui vient de découvrir les joies de la paternité. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur! (*Applaudissements!*)
3. Sortie du Grand Conseil: lors de la visite demain matin du Centre de formation professionnelle spécialisée (PROF-in) à Courtepin, de courts déplacements entre les bâtiments nous exposeront peut-être à quelques gouttes de pluie. Prévoyez des vêtements en conséquence!
4. Démission: comme vous avez pu le lire dans la presse, notre collègue Charles de Reyff a été nommé chef du Service public de l'emploi. Il nous a, par conséquent, transmis sa démission du Grand Conseil pour le 30 juin 2011. Son remplacement au sein de la Commission des finances et de gestion aura lieu à la session de septembre.
5. Liens d'intérêt: Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêt lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses

liens d'intérêt mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Selon l'article 13 al. 2 de la loi sur l'information, tel est le cas des intérêts suivants: a) les activités professionnelles; b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public; c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale; d) les fonctions politiques exercées; e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt.

6. Questionnaire: vous trouvez sur vos pupitres un questionnaire relatif à la communication institutionnelle du Parlement fribourgeois. M^{me} Currat, collaboratrice du Secrétariat général du Grand Conseil, suit une formation postgrade en communication et réalise actuellement un travail sur le développement de la communication du Grand Conseil. Je vous saurais donc gré de bien vouloir remplir ledit questionnaire d'ici à jeudi et de le déposer dans l'urne prévue à cet effet auprès des huissiers. Les résultats obtenus vous seront transmis ultérieurement. De plus, si vous avez des questions à lui poser, n'hésitez pas à l'aborder directement. Merci de votre collaboration!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Mandat MA4017.09 Andrea Burgener Woeffray/Guy-Noël Jelk/Hugo Raemy/Christian Marbach/François Roubaty/René Thomet (remplace Martin Tschopp, démissionnaire)/Ursula Krattinger/Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Raoul Girard (financement initial pour la création de places d'accueil extrascolaire)¹

Prise en considération

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Je déclare donc être vice-présidente de la Fondation suisse pour la protection de l'enfant et être la maman de trois enfants dont les grands-parents vivent hors canton et qui a toujours fait appel à des structures d'accueil extrafamilial afin de pouvoir concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle.

Le mandat que nous traitons a été déposé le 8 octobre 2009 à un moment où l'introduction de la deuxième année d'école enfantine faisait sentir un grand besoin de places d'accueil extrascolaire. Notre demande était double. D'une part, nous demandions d'apporter un soutien financier unique à hauteur de 3000 francs à chaque place d'accueil extrascolaire créée entre le

début de l'année scolaire 2009 et le début de l'année scolaire 2013, donc pendant quatre ans. Cette demande du mandat a été intégrée dans le projet de loi que nous traiterons tout à l'heure.

Des fois, il est payant d'avoir de la patience et d'attendre l'occasion pour intégrer une demande dans des travaux en cours. Mais il faut le dire, le Conseil d'Etat a, contrairement à notre demande, diminué la période de contribution financière d'une année à trois ans. Nous allons revenir sur ce sujet dans le courant des débats sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

Die Antwort des Staatsrates kommt spät, aber das Warten hat sich gelohnt – zumindest teilweise: Der Staatsrat nimmt die Anregung einer befristeten Anschubfinanzierung für Plätze der ausserschulischen Betreuung auf und hat sie in den Gesetzesentwurf über die familienergänzenden Tagesbetreuungsstrukturen integriert. Das kann uns nur Recht sein, auch wenn die Anschubfinanzierung zeitlich auf drei Jahre gekürzt wurde.

Hingegen sähen wir Sozialdemokratinnen und Sozialdemokraten es gerne, wenn auch retroaktiv, zu Beginn der Anschubfinanzierung, Gemeinden eine finanzielle Anerkennung für bereits geschaffene Plätze erhalten würden. Einige Gemeinden sind es, welche dem Grundsatz der kantonalen Verfassung zur Vereinbarkeit von Familie und Beruf nachgekommen sind, bevor der Staat sich nun damit befasst. Finanziell müsste eine rückwirkende Zahlung tragbar und vor allem müsste sie vertretbar sein.

Dans le mandat, nous demandons, d'autre part, d'apporter un soutien financier de 3000 francs pour chaque place créée avant le démarrage du programme d'incitation proprement dit et qui devrait, selon la proposition du Conseil d'Etat, débiter dès l'année scolaire 2011/2012. Pourquoi? Parce que nous estimons que les bons élèves ont des fois également droit à une récompense parce que les communes qui ont créé des structures d'accueil extrafamilial ont contribué et, en le faisant, à la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, bien avant l'Etat. Ces communes ont, d'une manière directe, favorisé l'économie.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat défend l'idée qu'un paiement rétroactif serait dépourvu de tout effet incitatif. Cela est vrai mais le paiement rétroactif honorerait les communes qui ont rempli les exigences de la Constitution cantonale bien avant que l'Etat les suive. A nous, chers Collègues, de décider parmi ces deux argumentations. C'est pourquoi le groupe socialiste accepte de séparer le présent mandat en deux parties, tel que proposé par le Conseil d'Etat, et il acceptera par la suite les deux parties. Cette manière de procéder reflètera mieux la volonté de notre parlement.

Goumaz-Renz Monique (PDC/CVP, LA). En tant que membre du comité de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires, j'ai un intérêt dans ce dossier. Dans sa réponse aux auteurs du mandat, le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité de développer l'offre d'accueil extrascolaire dans le canton, nécessité devenue plus pressante suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Après moult études et rapports réalisés au cours de ces dernières années démontrant l'importance d'offrir un nombre suffisant de structures d'accueil extrascolaire, le canton de Fri-

¹ Déposé et développé le 18 octobre 2009, BGC p. 1819; réponse du Conseil d'Etat le 3 mai 2011, BGC p. 1316.

bourg va enfin décoller. La loi sur les structures d'accueil extrafamilial, soumise aux députés durant cette session, marquera l'événement d'une pierre blanche. Le mandat dont il est question y aura contribué, demandant l'introduction d'un soutien incitatif pour toute nouvelle place d'accueil extrascolaire créée entre 2009 et 2013 ...mais rien n'est parfait!

Dans sa proposition au Grand Conseil de n'accorder ce soutien qu'à partir de la rentrée 2011, le Conseil d'Etat, comme l'a précisé la députée Burgener, pénalise une fois de plus les bons élèves. Ceux qui ont ouvert la voie sont bien mal récompensés tandis que la manne de l'Etat va aux derniers arrivés. Les vrais gagnants, fort heureusement, seront les parents puisque cette incitation financière devrait permettre d'accélérer le processus.

Le groupe démocrate-chrétien se réjouit de ce pas de plus en faveur des familles, permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle; il soutiendra le fractionnement.

Le groupe démocrate-chrétien se prononcera à l'unanimité en faveur de la proposition du Conseil d'Etat de soutenir financièrement les places d'accueil extrascolaire créées entre la rentrée scolaire 2011 et 2013. Il s'opposera, dans sa grande majorité, au soutien financier des places créées avant la rentrée scolaire 2011.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Notre groupe Alliance centre gauche soutient à l'unanimité ce mandat tel qu'il est présenté par les mandataires et, s'il est fractionné, ce mandat sera à tout moment soutenu parce qu'il est également important pour nous de ne pas pénaliser des personnes ou des communes qui ont déjà fait leur travail. Nous trouvons que c'est une injustice d'autant plus que notre canton a les moyens de donner ce montant-là pour soutenir les accueils extrascolaires.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du mandat concernant le financement initial de la création de places d'accueil extrascolaire. Après délibérations, il se rallie à l'unanimité à la version du Conseil d'Etat. En effet, le groupe libéral-radical accepte de fractionner le mandat en deux parties. Il soutiendra le soutien financier pour des places d'accueil extrafamilial tel que présenté dans la future loi mais ne peut soutenir un effet rétroactif tel que demandé par les mandataires. Ce fonds cantonal doit garder son rôle initial, c'est-à-dire un seul et unique but incitatif.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre a analysé le mandat déposé par nos collègues du groupe socialiste. Les auteurs du mandat invoquent l'article 59 de la Constitution fribourgeoise demandant que l'Etat crée des conditions-cadre afin de permettre de concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

Je vous rappelle que notre groupe s'était opposé à cette nouvelle Constitution car on n'en connaissait pas les coûts et qu'ils allaient exploser sans que l'on puisse les maîtriser. Ce mandat va exactement dans la direction que nous voulions éviter. Notre groupe va entrer en

matière pour soutenir le projet de loi proposé par le Conseil d'Etat, comme nous le demande la Constitution cantonale, mais notre groupe refusera ce mandat, qui va trop loin. Nous sommes surpris que le Conseil d'Etat demande le fractionnement de ce mandat. Il prend quelques éléments qui semblent intéressants. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu le courage de le refuser.

Le mandat est un outil qui permet au Grand Conseil de demander au Conseil d'Etat de prendre des mesures qui sont de sa compétence. Ce mandat devrait être déclaré irrecevable car il met en cause des règles figurant dans une loi, une loi que nous allons voter tout à l'heure.

Avec ces quelques propos, notre groupe refusera ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de la proposition du Conseil d'Etat. Comme les deux mandataires, le Conseil d'Etat souhaite privilégier la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et soutient l'idée de développer le nombre de places en accueil extrascolaire. Au moment de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, ce sont des conditions-cadre qui sont extrêmement importantes à mettre en place.

En ce qui concerne les différentes interventions sur l'effet rétroactif, l'idée d'un programme d'impulsion, justement, ce n'est pas de revenir sur des ouvertures de structures qui sont déjà faites mais c'est bien d'avoir un effet d'impulsion pour les communes qui n'ont pas encore développé des structures d'accueil extrascolaire. Je crois qu'il n'y a pas de perdants. Pour toutes les communes ayant déjà mis en place ces structures d'accueil, on voit que cela répond aux besoins des familles de ce canton. Je ne peux que féliciter les communes qui l'ont fait et qui retirent aussi le bénéfice des structures qu'elles ont mises en place.

Pour l'effet rétroactif, j'aimerais encore dire que cela crée un précédent. Je crois qu'on ne l'a pas fait dans d'autres lois. Cela n'a pas été fait non plus dans la loi sur les fusions par exemple. Il y a aussi des communes qui ont fusionné – à l'exemple de Bulle – qui, avec la nouvelle loi, si elles fusionnaient aujourd'hui toucheraient certainement beaucoup plus que ce qui a été touché. Il n'est pas possible de revenir sur les effets rétroactifs. Le montant qui serait mis à la charge l'Etat est d'environ 500 000 francs; c'est 166 places entières qui ont été créées depuis 2009. Donc, ce que le Conseil d'Etat vous propose, c'est de soutenir la création d'un fonds qui est proposé dans la loi sur les accueils extrafamiliaux depuis 2011. Donc tous les projets déposés pour la rentrée 2011 auront le soutien du programme d'impulsion, c'est neuf projets qui sont actuellement déposés auprès du Service de l'enfance et de la jeunesse.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose de séparer le présent mandat en deux parties, d'accepter un soutien financier pour les places d'accueil créées à partir de la rentrée 2011–2012, donc déjà pour les projets de cette rentrée et des rentrées 2013 et 2014, et de rejeter

le soutien financier pour le soutien de places d'accueil extrascolaire créées avant la rentrée 2011.

C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, le fractionnement de cet objet est accepté par 83 voix contre 11 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur du fractionnement:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 83.*

Ont voté en défaveur du fractionnement:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 11.*

Se sont abstenus:

Cardinaux (VE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la première fraction de ce mandat (soutien aux places d'accueil créées après la rentrée scolaire 2011) est acceptée par 82 voix contre 12. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de

Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 82.*

Ont voté non:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Peiry C. (SC, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Au vote, la prise en considération de la deuxième fraction de ce mandat (soutien aux places d'accueil créées avant la rentrée scolaire 2011) est refusée par 60 voix contre 37. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand

(GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

– La première fraction de ce mandat sera mise en œuvre dans le cadre du projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE; voir plus bas).

Rapport N° 252 sur le postulat P2032.08 Hugo Raemy/Martin Tschopp – égalité des chances entre hommes et femmes dans l'administration fribourgeoise¹

Discussion

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich bin Staatsangestellter und Lehrer und wäre als solcher von der Untersuchung betroffen.

Drei Jahre sind seit der Einreichung des Postulats bis zum vorliegenden Bericht vergangen. Das ist eine lange Zeit. Es scheint, dass sich der Staatsrat mit der Ausarbeitung des Berichtes schwer getan hat, auch wenn wir uns bewusst sind, dass eine umfassende Logib-Analyse viel Zeit in Anspruch nimmt.

Erstes Fazit des Berichtes: Es gibt noch viel zu tun. Obwohl wir anerkennen, dass der Kanton, wie in Kapitel 2.3 erwähnt, schon viel für die Chancengleichheit getan hat, deckt der Bericht noch verschiedene Probleme auf, welche vertiefter analysiert und konkret angegangen werden müssen.

Ich nehme zu den einzelnen Kapiteln punktuell Stellung und werfe ein paar Fragen auf:

Zur Datenerhebung: Hier stellt sich die Frage, weshalb Ärztinnen und Ärzte sowie die Lehrpersonen, ein zahlenmässig nicht zu unterschätzender Anteil der Staatsangestellten, von der Untersuchung ausgeschlossen wurden. Das ist der Grund, weshalb ich trotzdem nicht betroffen bin. Darauf haben wir im vollständigen Bericht auch keine befriedigende Antwort erhalten.

Zur Lohnungleichheit: Der Gesamtunterschied von 18,2% zwischen den Frauen- und Männerlöhnen und der Unterschied von 23% bei den Kaderlöhnen ist doch sehr gross. Wir gehen mit dem Staatsrat einig, dass diese Differenz einer vertieften Analyse unterzogen werden muss – um so mehr, da sich der Unterschied seit einem Jahrzehnt kaum verändert hat. Der auf das Geschlecht zurückzuführende Lohnunterschied beträgt 4,5%. Dieser liegt zwar innerhalb der von Logib definierten Toleranzgrenze von 5%, es liegt jedoch in der Kompetenz des Staatsrates, diesen Wert zu definieren und nach unten zu korrigieren. Nach Bundesverfassung und Gleichstellungsgesetz besteht Null-Toleranz, was unserer Meinung nach auch für den Staatsrat und den Kanton das Ziel sein muss.

Zum beruflichen Fortkommen: Mit einem Frauenanteil von 24,2% im oberen und obersten Kader ist der Kanton Freiburg sicher weit von der Chancengleichheit entfernt. Je höher die Lohnklasse, desto tiefer der Frauenanteil. Frauen sind, wenn überhaupt, in Kaderpositionen nur im unteren und mittleren Kader anzutreffen. Eine vertiefte Erforschung der Gründe ist auch hier unabdingbar.

Ein Problembereich ist sicher die Teilzeitarbeit. Man trifft sie vor allem bei Frauen an; der Bericht bestätigt dies. Teilzeitarbeit ist eine gute Möglichkeit, Beruf und Familie miteinander zu verbinden, und muss gefördert werden – für Frauen und für Männer. Es stellt sich die Frage, ob weibliche Teilzeitangestellte bei der Besetzung von Kaderpositionen gegenüber den häufiger Vollzeit arbeitenden Kollegen benachteiligt werden. Teilzeitarbeit muss bis in die höchsten Kaderpositionen möglich werden und sein. Auch muss überprüft werden, ob Vollzeit arbeitende Kadermitglieder in eine höhere Lohnklasse eingestuft werden als ihre Teilzeit arbeitenden Kolleginnen und Kollegen – es sind vor allem Kolleginnen.

Zu den Ausbildungsanforderungen und zur Weiterbildung: Die in der Kantonsverwaltung angestellten Frauen sind durchschnittlich schlechter ausgebildet als ihre männlichen Kollegen. Bewerben sich weniger Frauen mit höherer Ausbildung beim Staat oder werden ihnen einfach die Männer vorgezogen? Wie sieht es mit dem Zugang zu Weiterbildungen aus? Dies wird im Bericht kaum beleuchtet. Profitieren beispielsweise Männer eher von der Möglichkeit eines Nachdiplomstudiums oder anderer Weiterbildungen, um ihre Karriere zu fördern, oder bestehen für Frauen die gleichen Chancen?

Die erwähnten bestehenden Massnahmen haben unbestritten zur Förderung der Gleichstellung beigetragen. Ganz wichtig erscheint uns weiter die Förderung von ausserschulischen und familienergänzenden Betreuungsplätzen, welche es ermöglichen, Beruf und Familie noch besser miteinander zu verbinden. Mit dem gleich nachfolgenden Gesetzesentwurf 238 haben wir die Möglichkeit, einen weiteren Schritt zu einem genügenden Betreuungsangebot zu machen. Es braucht aber weitere konkrete Massnahmen. Die Analyse und der vorliegende Bericht sind ein erster Schritt und eine gute Grundlage. Jetzt müssen aber Taten folgen. Nur so kann das Ziel einer Gleichstellung längerfristig erreicht werden. In dem Sinn unterstützen wir den Staatsrat in seiner Absicht, einen Plan zur Gleichstellung von Mann und Frau zu erstellen. Eine Definition der Rahmenbedingungen und der angestrebten Ziele ist wichtig, um die Chancengleichheit messbar zu machen. Ebenso unterstützen wir die Bildung einer Arbeitsgruppe. Eine eingehende und vertiefte Situationsanalyse in allen Direktionen ist unabdingbar.

Wir sind gespannt auf die Resultate und werden die Umsetzung des Planes beobachten, unterstützen und begleiten. In diesem Sinn nehmen Martin Tschopp, ich und die SP-Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat relatif à l'égalité hommes-femmes dans l'administration. Compte tenu de la situation actuelle pré-

¹ Message pp. 1269ss.

sentée, il ne peut que saluer la proposition du Conseil d'Etat d'établir, puis de mettre en œuvre un plan pour l'égalité entre femmes et hommes. Il se réjouit de connaître les propositions qui seront faites au Conseil d'Etat par le groupe de travail qu'il souhaite nommer, ce qui permettra sans doute d'établir avec l'ensemble des Directions une analyse plus fine de la situation et de définir de façon concertée et réaliste différentes mesures concrètes pour améliorer effectivement la situation qui n'est pas mauvaise en soi mais qui n'a pas évolué ces dix dernières années.

Le groupe prend dès lors acte du présent rapport avec satisfaction, les réponses et propositions du Conseil d'Etat allant dans le sens des objectifs qu'il poursuit, en particulier l'amélioration du développement personnel et professionnel de l'individu, en particulier de la femme, dans notre société ainsi que le respect des valeurs de la famille et entrepreneuriales.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). A une semaine des vingt ans de la grève des femmes, c'est avec une attention toute particulière que j'ai pris connaissance de ce rapport qui fait particulièrement réfléchir. En effet, on y lit, d'une part, que grâce aux mesures d'évaluation des fonctions, il n'y a pas d'inégalités salariales en raison du sexe statistiquement significatives mais que, d'autre part, si l'on considère la différence totale des salaires, l'inégalité est de l'ordre de 18,2%.

On peut ainsi en conclure que les solutions aux inégalités des revenus entre les hommes et les femmes ne se trouvent pas prioritairement dans les salaires mais ailleurs. Alors il faut se demander où peut-on trouver ces solutions alors qu'il n'y a apparemment pas de problème? C'est justement là le problème! Légalement, les femmes – heureusement et avec la complicité des hommes – ont acquis des droits mais elles ne perçoivent plus l'injustice pourtant réelle parce que 18,2% ce n'est pas rien, non? Sans cette perception d'injustice et sans en avoir pris réellement conscience, il n'y a pas de revendication ou de mobilisation en vue d'une amélioration de la situation. C'est d'autant plus difficile que les modifications doivent – je dis bien qu'elles «doivent» – se faire au sein du cadre familial. Eh oui, c'est là que c'est le plus simple mais c'est là aussi que c'est le plus difficile! Dès lors, je vous invite, toutes et tous, à nous poser ces quelques questions pourtant fondamentales: qui fait majoritairement les courses, la lessive, les repas? J'arrête ici car vous êtes au courant de l'ampleur de la liste.

Pour aller dans la direction d'une égalité de salaires réelle, il faut donc des actions combinées; premièrement, en ayant conscience de ce problème; deuxièmement, des actions individuelles et de couple par le partage des tâches; troisièmement, des solutions collectives comme les structures d'accueil de la petite enfance, car c'est lors de l'arrivée des enfants que naît surtout l'inégalité; il y a, en effet, beaucoup moins d'inégalités pour les femmes célibataires et nullipares; quatrièmement, des actions entreprises en ayant la volonté d'entreprendre tout ce qu'on peut pour améliorer la situation. Tout un programme, merci d'y contribuer activement!

Avec toutes ces remarques, notre groupe prend acte du rapport.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance de l'analyse circonstanciée qui ressort de ce rapport démontrant à différents niveaux les inégalités entre hommes et femmes, notamment au niveau des salaires puisque les femmes gagnent, en effet, 18,2% de moins que les hommes.

Un constat, certes, mais à nuancer! L'écart des salaires est à prendre avec prudence. La différence ne se situe pas seulement au niveau du salaire mais il est aussi – il faut le dire – déterminé par la fonction. La société qui est la nôtre, bien que très évolutive, a conservé quelques valeurs fondamentales, soit le rôle essentiel que joue la femme dans la cellule familiale. De par son engagement dans la famille, elle accuse parfois des trous dans sa carrière qu'il lui est difficile de combler lorsqu'elle revient sur le marché du travail. Partant de là, il est difficile aussi de s'intéresser à des postes de cadre si elle veut continuer de concilier vie familiale et vie professionnelle. La femme hésite, encore trop souvent il est vrai, à postuler à des postes de cadre alors qu'elle en aurait pourtant les compétences. L'Etat employeur mérite toutefois d'être salué également pour l'offre abondante de postes à temps partiel, pour la flexibilisation du temps de travail et, aujourd'hui encore, pour l'encouragement à la création de structures d'accueil qui ne feront que renforcer l'égalité hommes-femmes. On n'aura jamais une égalité complète, il faut trouver un juste équilibre.

Le groupe libéral-radical est satisfait que le Conseil d'Etat soit prêt à améliorer encore la situation par une démarche supplémentaire en proposant de mettre en œuvre un plan d'égalité hommes-femmes.

Avec ces remarques, il prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Mon Dieu, personne ne doutera dans cette salle que j'ai abandonné mes Chambres au vestiaire! Mon intervention est totalement dénuée de toute ambition électoraliste. C'est à vous, Mesdames, que je veux particulièrement m'adresser. Votre représentativité, vos chances d'une égalité de traitement, votre place dans les différentes régions, conseils de direction, conseils d'administration, c'est une portion congrue qu'on ne pourra rattraper si une volonté politique n'est pas à l'origine de ces vœux pieux, très pieux depuis longtemps, mais sans grandes réalisations.

Faudrait-il simplement se satisfaire d'être la bonne à tout faire, la simple femme de chambre à la merci du monsieur – l'actualité ne peut me démentir? (*rires*) Certes, reconnaissons-le, il y a, il y a eu quelques exceptions, c'est tant mieux et c'est heureux mais ces exceptions sont rares, fort rares. Dans le bon peuple, combien sont-elles à lutter, à trimer, à se battre pour un emploi stable et durable, avec des salaires incontestablement inférieurs à celui de l'homme? J'ai rappelé dernièrement dans une question écrite cette représentativité «peau de chagrin» de la gent féminine dans nos grandes institutions.

Mesdames, la balle est dans votre camp, secouez ce cocotier! Faites pression sur vos dirigeants au plus haut niveau! Le temps partiel, sur appel, des salaires inférieurs, un temps de travail encore en surcharge par souci du bien-être d'une famille, c'est un constat.

Entre parenthèses, Messieurs, qui va le plus vite au lit? C'est quand même le monsieur, après avoir regardé sa télévision... Madame doit faire la vaisselle, s'occuper des gamins, etc. etc. J'ai vécu ça, j'ai 70 ans! (*rires!*) C'est un constat pas très réjouissant. Relevez le gant, Mesdames, montrez-vous conquérantes, l'avenir doit vous appartenir. C'est la parole d'un vieux briscard de ce parlement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. L'égalité entre hommes et femmes est un des objectifs du programme gouvernemental du Conseil d'Etat, notamment dans son défi 3 «Mieux vivre ensemble». L'analyse que nous avons effectuée de l'égalité salariale au sein de l'administration fribourgeoise avec le logiciel «Logib» est un premier pas important. Il y a lieu de relever que c'est pour des raisons de rigueur statistique que nous n'avons pas pu prendre en compte le corps enseignant hormis celui de l'Université ainsi que les médecins. Il est vrai que force est de constater que cela influence d'une certaine manière les résultats. Ce que nous constatons aujourd'hui avec ce rapport c'est qu'il n'y a pas d'inégalités salariales en raison du sexe dans l'administration fribourgeoise. A fonctions égales, un homme et une femme sont rémunéré-e-s de la même manière dans notre administration, même dans les fonctions-cadres à temps partiel. Cependant, nous devons constater une différence de salaires entre hommes et femmes de 18% et ce chiffre n'a effectivement pas évolué depuis dix ans. Il est toujours frappant de constater que les femmes occupent encore des postes moins bien payés que les hommes. J'en veux pour preuves les chiffres cités dans ce rapport, 68% des postes en classes de fonction 15 et moins sont occupés par des femmes et seuls 24% des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes. J'aimerais encore faire une remarque par rapport à la différence salariale. Il faut savoir que le logiciel «Logib» intègre dans les statistiques salariales les allocations sociales avec des conséquences sur les salaires des hommes puisque, dans la majorité des cas, les allocations familiales sont attribuées à des hommes. C'est certainement un des éléments qui expliquent une partie de la différence.

Néanmoins, on constate que tout ne va pas bien, il y a des problèmes, des mesures sont à prendre. Notamment, on constate le phénomène du plafond de verre, c'est-à-dire la difficulté pour les femmes d'atteindre des fonctions de cadre et la problématique du travail à temps partiel. Ça peut être une chance mais c'est aussi un risque dans le sens où de nombreuses femmes souhaitent travailler à temps partiel pour concilier justement vie professionnelle et vie familiale. Lorsqu'on analyse d'une façon un peu plus pointue les parcours de vie professionnelle, on constate que le fait de travailler à temps partiel est effectivement un phénomène qui empêche parfois, même souvent, d'atteindre des fonctions-cadres.

Nous souhaitons mettre sur pied le groupe de travail. J'ai déjà adressé un courrier à l'ensemble des Directions pour avoir une personne par Direction. Le Conseil d'Etat souhaite pouvoir établir un plan d'égalité. Nous allons analyser de façon plus fine la situation, Direction par Direction, parce que vous avez vu que l'analyse a

été faite sur la situation 2007. Entretemps, je l'espère, les choses se sont améliorées. Nous allons examiner des mesures plus concrètes, notamment en termes de politique salariale, en termes de politique d'embauche et de suivi des carrières professionnelles, de promotion de la femme à des postes de cadres moyens et supérieurs et, bien sûr aussi, les mesures d'amélioration pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale. Un premier pas sera déjà posé dans ce sens-là avec l'analyse du projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial, que nous allons prendre encore cet après-midi.

Le Conseil d'Etat entend s'engager pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes d'une manière générale et dans le cadre de l'administration fribourgeoise. C'est avec ces remarques qu'il vous demande de prendre acte du rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)¹

Rapporteuse: **Christine Bulliard** (*PDC/CVP, SE*).
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Le projet de loi N° 238 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour qui nous est présenté a la volonté de réunir en une seule loi l'ensemble du sujet des structures d'accueil, tant pour les enfants en âge préscolaire que pour ceux en âge scolaire. Depuis 1995, le canton de Fribourg s'est doté d'une loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Celle-ci a répondu à un certain nombre de défis mais a démontré clairement ses limites. Une offre inégalement répartie sur le territoire cantonal et les prix trop élevés à charge des parents ont fait agir le canton. C'est aussi une volonté de la nouvelle Constitution fribourgeoise qui charge notre Etat de Fribourg de mettre sur pied, en collaboration avec les communes et les particuliers, un accueil de la petite enfance et l'autorise à en faire de même pour les enfants en âge scolaire.

L'évolution du système d'accueil de la prime enfance représente un enjeu majeur de la politique familiale en raison des mutations démographiques, socioculturelles et économiques apparues au sein de la société au fil des dernières années. Depuis 1970, le taux d'activité des mères d'enfants de 0 à 7 ans a connu une hausse continue pour s'établir autour de 65% à partir des années 2000. La demande de prise en charge des enfants en milieu extrafamilial est réelle. Le nombre de places est insuffisant. En 2005, sur 18 498 enfants en âge préscolaire, 1907 étaient inscrits pour 730 places disponibles; cela correspond à 2,6 enfants par place d'accueil. C'est certainement insuffisant! Cette pénurie de places est d'ordre national, alors l'Assemblée fédérale a dé-

¹ Message pp. 1187ss.

cidé de soutenir la création de nouvelles structures. La présente loi a pour but de mieux pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle.

En conclusion, la révision élargit le champ d'application de la loi, à l'exemple des structures d'accueil. Pour le financement, afin d'assurer des prestations accessibles, la tarification doit tenir compte de la capacité économique des parents. Pour l'accueil préscolaire, le projet prévoit une participation de l'Etat de 10% des coûts, les employeurs participeront à hauteur de 0,4% de la masse salariale. Par contre, aucun soutien n'est prévu pour les accueils extrascolaires. L'Etat ne souhaite pas toucher à l'autonomie communale mais fait un geste en créant un fonds de soutien pour la création de nouvelles places d'accueil extrascolaire. Les communes seront le moteur de l'augmentation de l'offre en places d'accueil. Elles doivent évaluer les besoins en places d'accueil préscolaire et extrascolaire, et répondre à ces besoins.

La présente loi a été mise en consultation. La participation a été très bonne, 110 organismes ont répondu. Notre commission s'est réunie à trois reprises. Les discussions étaient intéressantes, longues mais constructives; tous partis politiques confondus, l'on sait qu'il faut agir et qu'il faut commencer aujourd'hui en acceptant ce projet de loi.

Toute notre commission était favorable aussi à l'entrée en matière. Les points discutés en commission étaient les suivants. On salue la réunion dans une seule loi et le financement conjoint canton-communes-employeurs-parents. On discute beaucoup du financement cantonal: faut-il 10% ou plus? On propose une incitation financière pour la création des crèches. On parle de la rémunération du personnel. On parle de l'obligation des communes d'évaluer les besoins et beaucoup d'autres choses.

En commission, l'entrée en matière n'était pas combattue. Au vote final, par 9 voix contre 1 et sans abstention, la commission vous propose d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations, c'est-à-dire selon le projet bis.

Avant de rendre la parole à M^{me} la Présidente, je tiens ici, au nom de toute la commission, à remercier M^{me} la Commissaire et les représentants de la Direction chargée de ce projet pour la bonne collaboration et les réponses données à nos questions. Je remercie aussi M. Schmid, qui a fait un très bon travail.

La Commissaire. Aujourd'hui, 1191 places en crèche sont disponibles pour 2980 enfants, soit une augmentation de 60% en six ans: 85 nouvelles places en 2009, 32 nouvelles places en 2010. 1280 enfants au-dessous de quatre ans sont également pris en charge par des assistantes parentales, une augmentation de 18% en quatre ans. Cependant, force est de constater que l'offre sur l'ensemble du territoire cantonal est encore inégale. Ainsi, selon l'étude Infrac, le district de la Sarine couvre 86% de la demande potentielle en crèches et quatre districts ne couvrent qu'un tiers et même moins. De plus, selon où ils habitent, les parents peuvent payer jusqu'à 80% du prix coûtant quels que soient leurs revenus.

Le Conseil d'Etat vous propose donc une nouvelle loi qui doit permettre aux parents de concilier vie profes-

sionnelle et vie familiale en leur offrant un nombre de places adapté aux besoins, des places à un prix abordable en soutenant les bas et moyens revenus et des services professionnels de qualité. Par ailleurs, les structures d'accueil extrafamilial permettent également d'améliorer les chances de formation et d'intégration. Pour concrétiser les termes de l'article 60 al. 3 de la Constitution, qui stipule que les prestations doivent être accessibles à tous, notre projet de loi propose que la tarification se fasse en fonction de la capacités économique des parents. Ainsi, pour diminuer la charge des parents, le Conseil d'Etat propose une participation de l'Etat de 10% du coût effectif moyen, soit 8 fr. 37 par heure pour les crèches et 7 fr. 96 par heure pour les assistantes parentales, et une participation des employeurs sous la forme de 0,4%, ce qui donne un montant d'environ 8,60 sur la base des chiffres 2009. Nous avons prévu d'encaisser ce montant avec les allocations familiales. La Fédération fribourgeoise des Caisses d'allocations familiales est d'accord de procéder à cet encaissement. Il n'y aura donc aucune complication administrative pour les employeurs, ces montants seront versés sur le même mode que la participation de l'Etat, à savoir en fonction du nombre d'heures d'accueil réalisés. La participation de l'Etat et des employeurs devrait permettre de réduire la participation des parents à raison de 18 à 19%, toujours sur la base des chiffres de 2009. Ces participations financières doivent également permettre aux communes d'établir des barèmes avec une baisse linéaire ou d'instaurer un barème dégressif, ce qui est laissé à leur autonomie. Les participations sont octroyées pour l'accueil préscolaire ainsi que pour les deux premières années d'école enfantine en accueil extrascolaire. Cette extension aux deux années d'école enfantine doit permettre aux parents d'avoir accès à des structures à un prix abordable alors que leurs enfants sont pris en charge à temps partiel à l'école.

Afin de soutenir les communes pour augmenter l'offre en places d'accueil extrascolaire, comme il ressort de l'acceptation du mandat tout à l'heure, le Conseil d'Etat propose un programme d'impulsion sur trois ans et un montant de 3000 francs sera versé pour chaque place à plein temps créée à partir de la rentrée 2011. Vous allez également discuter durant cette session d'un projet de modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation, qui va intégrer le subventionnement de locaux spécifiques pour les accueils extrascolaires, c'est donc un appui supplémentaire pour promouvoir la création des accueils extrascolaires. Le projet de loi prévoit que l'Etat veille à ce que les communes évaluent les besoins en places d'accueil en tenant compte de l'évolution démographique. Pour ce faire, l'Etat a engagé depuis 2008 une personne responsable de la coordination de l'accueil extrafamilial. Cette personne est à disposition des communes pour leur offrir appui, conseils et soutien. Elle a développé également différents outils pour évaluer les besoins, outils qui sont par ailleurs gratuitement mis à disposition des communes. Les communes devront évaluer le besoin tant en accueils préscolaires qu'en accueils extrascolaires et répondre de manière adéquate aux besoins exprimés par leur population. Notre canton compte 14 400 enfants en âge préscolaire. Une place

permet d'accueillir 2,5 enfants; c'est très rare, les enfants qui vont à plein temps en structures d'accueil. Pour répondre aux besoins, on estime que 1512 places en crèche sont nécessaires et qu'elles permettront de prendre en charge 3780 enfants. Cet objectif devrait être atteint en 2014.

En ce qui concerne les assistantes parentales, on constate qu'elles prennent déjà en charge 1280 enfants en âge préscolaire. C'est aussi une offre qui va en augmentant. Ce sont donc plus de 5000 enfants qui pourront être pris en charge d'ici 2014. Pour le reste, le projet maintient les prestations de l'ancienne loi. Il constitue également une base légale pour le soutien apporté à l'accueil extrafamilial d'un enfant dont l'état exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie ou d'un handicap.

Le coût à charge de l'Etat, c'est 24 millions pour les cinq prochaines années. Vous avez vu qu'une pétition a été déposée hier pour demander un soutien de 30% de la part de l'Etat. Un soutien à 30% de la part de l'Etat, ça veut dire un montant de 60 millions à financer par l'Etat pour les cinq prochaines années, c'est environ 12 millions de francs par année avec une participation à 30%. Le Conseil d'Etat souhaite faire entrer en vigueur la loi telle qu'elle vous est présentée aujourd'hui et a prévu un montant au budget 2011 pour avoir une entrée en vigueur encore pour cette rentrée. Le projet tel que proposé n'est pas soumis au référendum financier obligatoire. Vous avez vu que la commission parlementaire a proposé également la création d'un fonds d'impulsion pour les classes préscolaires. Le Conseil d'Etat va se rallier à la proposition de la commission parlementaire pour autant que le taux de 10% ne soit pas touché.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi tel qu'il vous est proposé.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Soumis au Grand Conseil, ce projet de loi relatif aux structures d'accueil extrafamilial de jour est un pas important en faveur des familles de notre canton. Ce projet permet de mieux répondre aux besoins des familles qui doivent toujours plus concilier vie privée et vie professionnelle. Ces structures peuvent améliorer les chances de formation et d'intégration des enfants issus de la migration ou d'un milieu social défavorisé. Ne l'oublions pas, ces structures d'accueil ont une forte utilité économique. Cette présente loi réunit en un seul texte les règles jusqu'ici dispersées dans deux lois, la loi du 28 septembre 1995, avec laquelle le canton de Fribourg a fait œuvre de pionnier, et la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse. De plus, ce projet de loi concrétise une disposition de la Constitution cantonale qui prévoit que l'organisation de l'accueil de la prime enfance se fonde sur une collaboration entre l'Etat, les communes et les particuliers et précise que ces prestations doivent être financièrement accessibles. Ce projet est équilibré et raisonnable. Son but est d'accompagner les familles, sous toutes ses formes, et la famille reste la cellule de base de notre société.

Quatre points principaux:

1. Cette loi s'adresse à l'ensemble des structures d'accueil qui prennent en charge les enfants qui n'ont pas encore terminé l'école primaire.
2. L'accessibilité financière: pour concrétiser le principe voulu par la Constitution, la tarification doit tenir compte de la capacité économique des familles.
3. Pour l'accueil préscolaire, le projet propose de prendre en charge 10% du coût moyen des structures subventionnées et les employeurs participeront à hauteur de 0,4‰ des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales. Cette prise en charge de 10% est une proposition raisonnable. Le but de cette disposition est de décharger les communes.
4. Aucun soutien de l'Etat ou des employeurs n'est prévu pour les accueils extrascolaires. Ce domaine relève de la compétence des communes.

A l'article 16^{bis}, la commission propose par ailleurs la création d'un fonds cantonal d'incitation à la création de places de crèche. Dans la mesure des montants disponibles, le fonds verse 5000 francs pour chaque place de crèche à plein temps ouverte entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014. Les communes auront la charge d'évaluer tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à couvrir les besoins. Les communes seront les détonateurs pour l'augmentation de l'offre en places d'accueil. Le Service de l'enfance d'ailleurs soutient les communes dans cette tâche. Nos communes – il faut le relever – font d'ailleurs très bien leur travail pour la mise en place des accueils extrascolaires. Le groupe démocrate-chrétien tient d'ailleurs beaucoup à cette autonomie communale.

Pour le groupe démocrate-chrétien, ce projet de loi est un projet équilibré, qui respecte la volonté de la Constitution et soutient les familles sous toutes leurs formes. Nous demandons à ce que le Service de la législation porte une attention particulière à la syntaxe ainsi qu'aux formulations qui soient les plus précises possible.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous propose d'entrer en matière pour cette loi.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical salue ce projet de loi, que mes collègues Jean-Claude Rossier, Emmanuelle Kaelin, Jean-Daniel Wicht, Nadine Gobet et moi-même avons précédé en déposant une motion en 2009, qui demandait que le subventionnement des structures d'accueil extrafamilial soit alimenté par d'autres sources que celle des communes afin de dynamiser la création de telles structures.

Effectivement, de telles structures permettent aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle. Un deuxième salaire devient indispensable pour les familles aux revenus modestes, confrontées à des charges de loyer ou d'assurances en perpétuelle augmentation. Il leur évite de devoir recourir à l'aide sociale. La possibilité de faire garder leurs enfants permet aux femmes aussi de valoriser leur formation. Les structures d'accueil permettent ainsi d'éviter que des études aient

été effectuées en vain, de valoriser les formations et de permettre une intégration sociale pour les femmes par leur métier. Notre société ne peut plus se payer le luxe de former des citoyennes ou des citoyens pour ensuite les laisser hors du marché du travail. Or ce marché souffre déjà maintenant d'un manque de main-d'œuvre, manque qui ne fera qu'augmenter. Si l'on additionne les impôts payés et les aides sociales épargnées, on peut affirmer que de telles structures sont rentables. Qui dans ce parlement oserait affirmer que les investissements dans les réseaux routiers ou ferroviaires ne rapportent rien? Les structures d'accueil, c'est pareil! Cela ne rapporte rien *a priori*, même cela coûte aux collectivités. Mais, au long terme, cela rapporte par les impôts payés et les aides non versées. Le canton bénéficie directement de la richesse engendrée par les structures, il est donc juste qu'il y contribue aussi.

Lors de la discussion de détail, le groupe libéral-radical soutiendra la version du Conseil d'Etat, à savoir un taux de 10% car il faut que cette loi entre en vigueur le plus rapidement possible. Comme vous l'a dit M^{me} la Commissaire, si nous augmentons ce taux nous tombons sous un référendum obligatoire. Nous avons raison de ne pas augmenter ce taux et de rester à 10% parce que, comme souvent, le mieux est l'ennemi du bien.

Enfin, le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat d'avoir, entre la première et la seconde lecture, introduit un montant de 3000 francs pour chaque place d'accueil extrascolaire créée. Il soutiendra aussi l'amendement de la commission qui introduit un fonds pour la création de places de crèche.

Donc, le groupe libéral-radical votera l'entrée en matière de ce projet de loi.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). A titre personnel, je salue ici l'arrivée de ce projet de loi concernant la mise en place des structures d'accueil extrafamilial. Le Grand Conseil a ainsi l'occasion de répondre, par l'arrivée de cette loi, à l'évolution démographique du canton notamment. Cependant, à l'analyse des différents articles qui nous sont soumis ce jour, je suis interpellé par l'aspect lié au soutien financier de l'Etat, notamment si je me réfère à l'article 9 du présent projet. Cette nouvelle loi ne pourrait être biaisée par une politique d'aide frileuse, au vu de la bonne santé financière de notre canton affichée maintenant depuis 9 années consécutives. Dans ce sens-là, bien que pleinement acquis au contenu de ce message, j'estime que la mise en place des mesures proposées manque quand même de courage politique, de clairvoyance à long terme et d'analyse de notre société fribourgeoise. Madame Demierre, j'entre et j'accepte l'entrée en matière mais en marche arrière.

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutient, mais à une faible majorité, l'entrée en matière de ce projet de loi. Permettez-nous de relever que si le message accompagnant ce projet de loi était lu par les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, ils se considéraient comme étant sous-estimés, voire même relégués, au vu de l'attention à notre sens quelque peu exagérée des

soi-disant modèles familiaux pour la société et l'économie, du moment que les deux parents ont une activité professionnelle à plein temps etc. (Réf. chapitre «Impact économique»). Aussi, il n'est pas juste de dire que toutes les familles sont obligées de bricoler et combiner des solutions d'accueil comme en fait mention une brochure reçue ces derniers jours. Si l'on admet que l'évolution de la société donne plus de liberté dans le choix du mode de vie commune, il n'appartient pas toujours à la collectivité publique d'entreprendre des mesures qui déresponsabilisent les parents en mettant tout en place et prenant en charge financièrement les devoirs des parents au rythme des changements de la société. Le groupe de l'Union démocratique du centre dit oui à la création de structures d'accueil extrafamilial. Oui, mais son objectif doit rester le soulagement des familles à modeste revenu et obligées de travailler. De l'avis de notre groupe, le projet va plutôt dans le sens de soulager les familles aisées où les deux parents travaillent. Aujourd'hui encore, le canton de Fribourg n'a pas à rougir de sa politique en matière de structures d'accueil, puisqu'il a fait œuvre de pionnier avec l'adoption, en 1995 déjà, de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Mais nous sommes conscients que cela ne suffit plus et nous devons aller plus loin, eu égard à notre généreuse Constitution. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris note de la participation des employeurs. Cette contribution de 0,4‰ n'est pas insignifiante; une fois de plus, ce sont les entreprises qui font un effort important de solidarité pour les familles. Avec ces quelques remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre, à une petite majorité, accepte l'entrée en matière.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche se réjouit de l'arrivée de cette loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Celle-ci est une nécessité qui est discutée depuis une décennie déjà. C'est une nécessité pour les enfants, pour les familles, pour les sociétés et aussi pour l'économie. L'ancienne loi de 1995 sur les structures d'accueil pour la petite enfance était un bon début, mais présentait déjà le défaut que le canton contrôlait tandis que les parents et les communes payaient. Entre-temps, tous les autres cantons voisins et romands ont élargi leur offre et ont, de ce point de vue là, largement dépassé Fribourg. Donc, nous sommes aujourd'hui en retrait de bonnes solutions. Rares sont aujourd'hui les familles en ville et en campagne qui ne doivent ou ne souhaitent pas recourir à l'une ou l'autre solution de garde, pour pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle, mais aussi pour faire profiter leurs enfants d'une socialisation en groupe qui facilite la vie scolaire. Dès lors, tous les partis réunis dont le groupe Alliance centre gauche, mais aussi la Fédération des crèches, les associations d'accueil extrafamilial et, par voie de pétition avec presque 2700 signatures, les parents, ont espéré et demandé une offre suffisante en places d'accueil et une loi qui répartirait les charges de manière équitable entre canton, communes et parents, pour les structures extrafamiliales pendant toute l'enfance et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Le projet du Conseil d'Etat présente une solution nettement trop faible. Affirmer par exemple que sur toutes les familles qui

affichent un besoin, seulement 2/3 vont réellement occuper une place d'accueil, c'est certainement erroné, vu les expériences dans d'autres cantons. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre de places en crèches de 1200 à 1500; d'après les demandes des parents et les besoins affichés, il faut doubler ce nombre de places. A Fribourg, il y a non seulement une pénurie de l'offre, les places sont aussi plus chères pour les parents que dans d'autres cantons et les salaires des éducatrices et éducateurs sont plus bas. Donc, c'est une situation intenable pour un canton qui affiche une bonne situation financière. Rappelons que le Conseil d'Etat parle souvent dans cette enceinte de clean-tech, de high-tech, du développement des hautes écoles; on fait dans l'excellence et on se vante aussi de la politique familiale du canton, mais à la base de tout cela, en matière d'accueil, d'éducation et de socialisation des enfants, avec le projet de loi aujourd'hui présenté, Fribourg veut rester le beau dernier. Nous ne sommes pas d'accord avec ça. Nous souhaitons un bon projet de loi. Nous soutenons la version de la commission comme elle est présentée aujourd'hui, mais avec deux améliorations qui nous tiennent à cœur. Nous pensons que les 10% annoncés correspondent à 10% du coût moyen effectif calculé par le Service. Mais comme ce coût moyen effectif est déjà sous-évalué, nous serons dans beaucoup de cas en-dessous de 10% des frais réels. Nous allons déposer un amendement, comme le demandent tous les professionnels et les parents qui soutiennent les 30%. Nous pensons que ce n'est pas le but d'une loi d'éviter le référendum financier. Le but d'une loi devrait être d'affirmer la bonne solution pour résoudre le problème de l'offre. Nous allons déposer un deuxième amendement qui ne coûte pas grand chose mais qui résoudrait quelques problèmes. Nous allons demander à l'article 2 que la loi s'applique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et non pas seulement jusqu'à la fin de l'école primaire, ceci aussi pour permettre le financement par le fonds de quelques projets, par exemple concernant les enfants du cycle d'orientation qui ne peuvent pas rentrer à midi.

Wir haben in den letzten Tagen gehört, dass in der Stadt Freiburg, die eigentlich sehr gut dotiert ist, mindestens eine Krippe von 40 Plätzen fehlt. Wir haben auch gehört, dass im oberen Sensebezirk keine einzige Krippe existiert und dass die Familien auf der Suche nach irgendeiner Lösung für ihre Kinder oft fast verzweifeln. Auch im Seebezirk ist es für viele Familien praktisch unmöglich, das Familien- und Berufsleben zu vereinbaren, weil viele Gemeinden noch keine Lösungen für Kinder im Vorschulalter und im Schulalter anbieten. Deshalb bitten wir Sie, dem vorliegenden Gesetzesprojekt mit den von uns vorgeschlagenen Verbesserungen zuzustimmen.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Partei freut sich, dass der Gesetzesentwurf über die familienergänzende Betreuung nun vorliegt. Er bietet eine erste Grundlage, um auf die Engpässe und Probleme der heutigen Zeit zu antworten, welche Frau Peiry anscheinend ganz anders sieht. In vielen Bereichen, vor allem in der Pflege, macht sich ein deutlicher Mangel an Arbeitskräften breit. In diesem Bereich arbeiten Frauen aus allen sozialen

Schichten. Die Anzahl der Scheidungen nimmt zu. Alleinerziehende Mütter und Väter müssen sich mit fremder Unterstützung reorganisieren, um die Kinder nicht zu Leidtragenden ihrer Entscheidung werden zu lassen. Die Wirtschaft schliesslich will Väter und Mütter im Arbeitsprozess behalten. Gute Betreuungsstrukturen sind ein Teil der Lösung solcher Probleme. Das vorliegende Gesetz gibt hierfür den Rahmen vor.

Le projet de loi tel qu'il est ressorti des débats de la commission reflète un compromis; un compromis entre le canton et les communes, entre les employeurs et les familles, entre les partis politiques. Ce compromis ne devrait pas être mis en déséquilibre. La loi devrait surtout entrer en vigueur le plus rapidement possible, la pénurie des places d'accueil l'exigeant. Il est vrai que les parents cherchent des places dans les crèches pour leurs enfants et dans les accueils extrascolaires; il est alors de première urgence d'en créer plus. C'est pourquoi, en mettant dans la balance une plus haute contribution de l'Etat au fonctionnement des structures d'accueil ou un programme d'incitation pour le préscolaire et le scolaire, le groupe socialiste opte pour le dernier. Le premier souci des parents n'est pas la clé de répartition des coûts mais l'existence des places. Les deux fonds prévus, à l'incitation et à la création de places d'accueil préscolaire et extrascolaire, permettront de rattraper le manque de places, mais soutiendront également les communes dans la phase de démarrage. Dans le projet de loi, nous trouvons un nombre suffisant de garde-fous pour que tous les acteurs fassent face à leurs obligations et pour que ce soit en premier lieu les parents qui profiteront des nouvelles dispositions légales, avec un nombre de places suffisant et des prix abordables.

Klar: Perfekt ist auch diese Gesetzesvorlage nicht. Sie ist in einigen Punkten sogar ungenügend. Insbesondere stellt sich die Frage, weshalb sich der finanzielle Beitrag des Kantons auf die Einrichtungen der vorschulischen Betreuung beschränkt. Wenn die Vorlage unter diesem Gesichtspunkt auch nicht perfekt ist, so ist sie insbesondere auch deshalb vertretbar, weil mit der Schaffung von zwei Fonds für die Anschubfinanzierung von Plätzen der vorschulischen und ausser-schulischen Betreuung einem nachgewiesenen Mangel entgegengewirkt werden kann.

Le groupe socialiste entre en matière sur ce projet de loi et poursuivra le débat avec un vif intérêt. Nous interviendrons en temps voulu si nous devons constater que la situation reste insatisfaisante et surtout si les prix ne seraient pas abordables pour les parents.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Je suis ancien président et membre du comité de la crèche du Jura, située en ville de Fribourg, et je m'exprime à titre individuel. Pour l'entrée en matière de ce projet important, je souhaite m'exprimer sur certains points qui méritent des explications certainement utiles de la commissaire du Gouvernement. De manière générale, le projet qui ressort des travaux de la commission parlementaire peut être qualifié de bon et va dans le sens d'une meilleure prise en charge des enfants dans les différentes structures d'accueil. Il faut le rappeler, et cela ressort de l'étude de référence bien fournie qui date de 2002 de la Conférence latine des bureaux de

l'égalité, la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte. De manière générale, je souhaite aussi m'exprimer sur le 30%. Je pense que la solution d'une aide de l'Etat de 30% aurait été bien meilleure pour les familles de ce canton, en rappelant que la fiscalité est encore relativement élevée en comparaison intercantonale. Ce manque de 30% est certainement le point négatif de ce message. Il s'agira dans les années à venir de corriger ce point et j'aimerais que la commissaire du Gouvernement puisse nous expliquer comment on arrivera progressivement à le faire pour augmenter la participation de l'Etat dans la prise en charge des infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Voici mes deux questions:

1. Le principe du libre-passage ne semble pas ressortir de ce projet; la vie moderne impose souvent des distances importantes dans la vie professionnelle, entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Je sais que la mise en place du libre-passage intégral est très complexe et doit respecter des conditions d'accueil identiques et des directives assez proches entre les institutions établies dans des communes différentes. J'aurais aimé savoir, dans ce projet, si des conventions sont de toute manière nécessaires pour appliquer ce principe du libre-passage entre communes? Ça ne figure pas directement dans ce message. J'aimerais savoir si un article particulier aurait pu être ajouté pour sensibiliser les communes à la nécessité de faire des conventions de libre-passage dans le cadre de districts ou même entre deux districts? Je souhaite que vous vous exprimiez sur ce sujet.
2. Ma dernière intervention concerne l'article 11 «Soutien financier des communes», aussi pour des précisions utiles dans le cadre du débat d'entrée en matière. La suppression par la commission parlementaire du terme «convention entre communes et structures» peut aussi occasionner des soucis, éventuellement des incertitudes pour les structures de la petite enfance, en particulier les crèches, car la garantie financière doit être assurée. La garantie du déficit des crèches, par exemple, doit assurée. Madame la Commissaire du Gouvernement, je vous prie de nous rassurer, de me rassurer en l'occurrence, que cette garantie financière, avec cet amendement de l'article 11, est toujours assurée par les communes?

Je vous remercie de répondre à mes questions.

Roubaty François (PS/SP, SC). Je suis président de la Fédération fribourgeoise des accueils extrascolaires. Le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour toutes les informations données dans le message qui accompagne le projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Les familles de notre canton ont besoin de places d'accueil dans les crèches et dans les accueils extrascolaires. Ce projet de loi va exactement dans ce sens. Le fonds créé pour les accueils dans le projet, et pour les crèches dans le projet bis, va aider et inciter les communes à présenter des projets indispensables pour les familles. De plus, le projet demande aux communes d'évaluer les besoins régulièrement, ce qui

va permettre d'anticiper les demandes des parents et de créer suffisamment de places d'accueil. Le groupe socialiste soutient l'entrée en matière et apportera son soutien au projet bis.

La Rapporteuse. Je constate que toute l'assemblée est prête à entrer en matière, ce qui me réjouit bien sûr. Au passage, pour la petite histoire, je salue l'entrée en matière en marche arrière de notre collègue Claude Chassot. Je suis contente d'entendre M^{me} Peiry qui dit que, d'une faible majorité, son groupe soutient l'entrée en matière. M^{me} Mutter se réjouit aussi de ce projet de loi, mais a deux amendements à poser dans le cadre des pourparlers sur les différents articles. J'aimerais juste dire deux mots pour chacun de ces amendements. A propos du premier, M^{me} Mutter dit qu'elle aimerait revenir aux 30%, là je précise que nous avons eu cet amendement en commission et que celui-ci a été retiré. En fait, nous n'en avons plus discuté. Concernant le deuxième amendement, pour que la loi s'applique jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire, celui-ci a aussi été discuté en deuxième lecture et a été refusé par 9 voix contre 1. M. Schoenenweid a plusieurs questions à l'intention de M^{me} la Commissaire du Gouvernement, je lui laisserai le soin de bien vouloir répondre.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais remercier tous les rapporteurs qui entrent en matière sur ce projet de loi. Je crois que c'est un grand pas que nous franchissons aujourd'hui avec l'entrée en matière sur ce projet de loi sur l'accueil extrafamilial, qui entend améliorer de façon notable les conditions pour les parents de ce canton.

Concernant l'intervention du député Eric Menoud, j'aimerais relever le travail important que les communes effectuent au quotidien pour offrir des structures d'accueil, tant préscolaire qu'extrascolaire. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est plus de 60% d'augmentation de l'offre, notamment en places en crèches, qui a été faite durant ces dernières années. Et là il y a eu, de la part des communes, un engagement extrêmement important. J'aimerais également saluer le rôle des employeurs qui sont entrés en matière lors de la consultation avec une participation de 0,4%. Ce sont plus de 2,5 millions de francs qui pourront être injectés dans les structures d'accueil, afin de rendre celles-ci plus abordables aux parents de ce canton. Le projet de loi tel qu'il vous est soumis aujourd'hui n'est pas soumis au référendum financier obligatoire. Il le serait si le taux de participation de l'Etat devait dépasser les 14%.

En ce qui concerne les remarques de M. le Député Chassot, j'espère qu'avec vous nous allons tout de même faire un grand saut et que nous pourrions offrir aux parents de notre canton des structures d'accueil abordables.

Concernant les remarques de M^{me} la Députée Christa Mutter, effectivement dans le cadre de la pétition, des parents ont demandé une offre suffisante. C'est ce que nous entendons offrir avec ce projet de loi. Je crois que ce qui préoccupe les parents, ce n'est pas de savoir qui va payer, la commune ou l'Etat, car finalement c'est leur même porte-monnaie de contribuable. Ce qui leur importe, c'est qu'il y ait une offre suffisante en places

d'accueil. Nous avons mis une série de cautèles dans cette loi qui vont nous permettre d'atteindre ce but. Tout d'abord, les communes devront évaluer le besoin, périodiquement, soit tous les 4 ans selon la proposition de la commission. Pour les communes qui n'ont pas encore fait d'évaluation, la commission a proposé que celle-ci se fasse durant la première année d'entrée en vigueur de la loi. L'ensemble des communes devront faire l'évaluation, tant des besoins en préscolaire qu'en extrascolaire, et répondre de manière adéquate aux besoins exprimés par leur population. L'évaluation devra être faite et les résultats devront être communiqués à la population. Ils devront également être communiqués au Service de l'enfance et de la jeunesse et nous contrôlerons que les évaluations soient bien effectuées et que les réponses soient adéquates. Les réponses peuvent bien entendu être en termes de places en crèches ou chez des assistantes parentales. Les deux notions sont de nature à répondre aux besoins.

M^{me} la Députée Mutter a dit que Fribourg était le beau dernier. J'aimerais contester cette remarque. Nous étions pionniers avec notre loi. Nous avons des places d'accueil de qualité, de très grande qualité dans ce canton, tant dans les structures de crèche que chez des assistantes parentales. J'aimerais relever l'énorme travail qui est fait là. Dans le cadre de l'étude Infras, on constate aussi, en se comparant avec les autres cantons qui ont participé à l'étude, que nous ne sommes pas les derniers.

En ce qui concerne le taux de participation de l'Etat de Fribourg, 10% dans les structures d'accueil avec la participation des employeurs, j'ai eu l'occasion de le dire dans le débat d'entrée en matière, on est entre 18 et 19% de participation, ce qui doit permettre non pas d'alléger le budget des communes, mais bien de rendre les places accessibles aux parents de ce canton. C'était d'ailleurs le but de la Constitution. Nous avons eu des discussions avec les communes et celles-ci sont d'accord de remplir cette tâche qui est la leur, qui est une tâche de proximité et l'apport de l'Etat vient en décharge pour les revenus des parents. Une enquête qui a été faite également par les bureaux de l'Egalité l'année dernière avait relevé qu'effectivement, le coût des structures d'accueil dans le canton de Fribourg était trop élevé pour les familles qui gagnent un revenu d'environ 40 000 francs par année. Par contre, pour des familles qui ont un revenu de plus de 80 000 francs par année, les coûts de crèche ne sont de loin pas les plus chers de Suisse. Je le redis, c'est 60% de l'offre en structures d'accueil en crèches qui a été augmenté durant ces six dernières années; nous sommes passés de 746 places à 1191 places. Il n'a jamais été l'intention du Conseil d'Etat de faire cette loi dans le but d'éviter un référendum financier. Simplement, nous avons fait une analyse. Nous souhaitons offrir des places abordables aux parents. Nous nous plaçons aussi dans une réflexion concernant la répartition des tâches canton-communes et c'est toujours très difficile de dire que tel canton participe à raison de tant. Pour faire cette comparaison-là, il faudrait comparer l'ensemble des tâches et de la répartition des tâches entre canton et communes.

Concernant les propos de M^{me} la Députée Burgener Woeffray, je salue la création des deux fonds. Je pense

que c'est justement à ce besoin-là que nous devons répondre et nous devons créer des places. La période où on crée les places – elles ne sont pas toujours pleines – c'est un moment qui est un peu plus difficile pour les communes. Avec les fonds d'impulsion, on permet de soutenir la création de ces places et on permet aussi, durant la première année, de ne pas trop pénaliser les budgets communaux. Et je pense que c'est la bonne solution. Avec le parti socialiste, avec M^{me} Burgener Woeffray, je serai également très attentive à l'évolution des places. Nous nous sommes engagés en disant que d'ici 2014, nous remplirions le mandat que nous nous sommes donné par rapport à l'offre en places de crèche; si nous n'atteignons pas ces résultats-là, le Conseil d'Etat reviendra avec des propositions. C'est effectivement un besoin pour les parents, car les parents de ce canton ont besoin de places. Je profite de l'occasion pour dire que les objectifs que nous nous sommes fixés, ce sont aussi ceux qui sont fixés par l'UNESCO et nous allons répondre à ces besoins-là.

En ce qui concerne les remarques de M. le Député Schoenenweid, sur le principe du libre-passage, effectivement c'est une discussion qu'on a eue dans le cadre de l'élaboration du projet de loi. C'est une tâche qui ressort de l'autonomie des communes. Il y a des communes qui ont leurs propres structures, il y a des communes qui passent des conventions avec d'autres structures. On a laissé cet élément libre, mais nous ne pouvons bien sûr que soutenir les communes qui ont le projet de permettre à leurs habitants d'avoir une place dans une structure plus proche du lieu de travail, notamment pour des raisons d'horaire. Mais politiquement, nous n'avons pas le consensus pour introduire un libre-passage en l'état dans notre loi.

En ce qui concerne la suppression des conventions, je vous rassure, à l'article 6 alinéa 3, nous introduisons justement le principe que les communes peuvent avoir leurs propres structures ou passer des conventions avec d'autres structures. Ce sont vraiment les deux solutions qui sont offertes; c'est à la libre appréciation des communes de mettre en place dans le cadre de leur autonomie la politique qu'ils souhaitent. Donc, la suppression faite à l'article 11 n'est pas un problème. Simplement, si on l'avait maintenue, ça voulait dire qu'on écartait les communes qui ont leurs propres structures et c'est ce que la commission n'a pas voulu. Je crois que c'était juste de faire ça, mais l'article 6 alinéa 3 offre la possibilité aux communes d'avoir soit leurs propres structures, soit de passer des conventions.

Je vous l'ai dit, le Conseil d'Etat entend renforcer la politique familiale. Ce projet de loi est un des éléments pour renforcer la politique familiale dans le canton de Fribourg. Il se rajoute à l'allocation maternité cantonale, ainsi qu'à l'ensemble des autres mesures que le canton de Fribourg promeut déjà depuis fort longtemps pour renforcer la politique familiale. Nous souhaitons rendre les structures financièrement abordables et offrir un nombre de places suffisant dans le canton de Fribourg. Ce sont ces objectifs-là que le Conseil d'Etat s'est fixé et nous espérons, avec le projet de loi tel qu'il vous est soumis aujourd'hui, pouvoir relever le défi que nous nous sommes lancé. C'est avec ces remarques que je vous remercie d'entrer en matière sur ce projet de loi.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. L'article 1 parle des buts et des objectifs. La loi garantit un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour permettant la conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle. Il y a trois amendements plutôt d'ordre rédactionnel; la commission vous propose d'accepter la version bis.

La Commissaire. La loi harmonise également la planification tout en tenant compte des besoins spécifiques des régions. C'était pour nous un élément important. Les besoins de la commune de Fribourg ne sont pas les besoins de la commune de Montbovon, donc c'est important qu'il y ait cet élément-là. L'article règle également l'octroi des subventions. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie aux propositions de la commission.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 2

La Rapporteuse. L'article concerne le champ d'application. Celui-ci s'étend aux structures qui accueillent des enfants jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Il n'y a pas d'amendement.

La Commissaire. Nous avons précisé la fin de la scolarité primaire, parce que nous n'avons pas retenu le critère des douze ans tel qu'il est proposé par les normes de la CDIP et de la CDAS, pour éviter de pénaliser un enfant qui aurait redoublé.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Cette loi apporte déjà quelques améliorations sur lesquelles je ne vais pas revenir. Par contre, cet amendement à l'article 2 est important parce que durant la scolarité au cycle d'orientation, l'accueil extrascolaire est un réel problème pour les familles. Nous savons que l'adolescence est un moment difficile et c'est justement à ce moment-là que certains enfants sont livrés à eux-mêmes, pendant les pauses de midi par exemple. Mesdames et Messieurs, nous avons une responsabilité afin de ne pas laisser ces jeunes livrés à eux-mêmes et vulnérables, invités à faire des expériences de consommations dangereuses. En acceptant cet amendement, nous ne sommes pas contraignants car bien-entendu une analyse du besoin doit être faite. Il y a déjà plusieurs cycles d'orientation, voire la majorité, qui ont une offre d'accueil ou d'études, et pour ceux-ci il n'y aura pas de changement. Comme l'a dit ma collègue Antoinette de Weck, le travail des deux parents n'est pas toujours forcément un choix, mais souvent un devoir. Or, notamment durant la pause de midi, nous devons constater, comme c'est le cas au cycle d'orientation de Farvagny par exemple,

qu'il y a un vide. En effet, si c'est possible de prendre les repas dans ou à proximité des collèges et à l'école professionnelle également, ce n'est pas forcément possible pour les adolescents de 12 à 16 ans de rester à l'école pendant la pause de midi. En acceptant cet amendement, on résout ce problème et c'est la raison pour laquelle je vous remercie de le soutenir majoritairement. C'est juste le mot «obligatoire» qui est changé et qui n'est pas la scolarité primaire en fait.

La Rapporteuse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cet amendement a été proposé en commission et a été refusé.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je vais également m'opposer à cet amendement. Nous proposons d'aller jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Concernant le problème évoqué par M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger, notamment pour le cycle d'orientation de Farvagny, l'Etat subventionne les constructions scolaires, pour les cycles d'orientation aussi, ainsi que les infrastructures de cantines et de cuisines, ce qui a été fait d'ailleurs pour le cycle d'orientation de Farvagny. Il est de la responsabilité des communes d'organiser cette prise en charge. Ça fonctionne très bien dans d'autres cycles d'orientation et je n'estime pas nécessaire que l'ensemble des autres communes doive évaluer ce besoin encore, alors que ce besoin est parfaitement couvert dans d'autres communes et dans d'autres districts. Je crois qu'il appartient aux autorités responsables des cycles d'orientation où ces repas ne sont pas encore offerts de prendre les mesures nécessaires. Il n'y a pas lieu d'introduire cette obligation-là dans la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

– Au vote, l'amendement Aeby-Egger, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 59 voix contre 13 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Aeby-Egger:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiotz (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 13.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cötting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (.), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Burgener (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 8.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 3

La Rapporteuse. Cet article est la définition de ce que l'on entend par accueil préscolaire. La dénomination comprend les écoles maternelles, qui ne sauraient toutefois pas prétendre à des subventions cantonales, puisque leurs horaires restreints ne permettent pas la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Les communes restent libres de soutenir elles-mêmes ces structures.

– Adopté.

ART. 4

La Rapporteuse. L'article 4 parle de l'accueil extrascolaire. Je n'ai rien à rajouter.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'aimerais avoir une précision quant à la distinction que vous allez faire à cet article 4, accueil extrascolaire, pour les familles de jour et les écoles maternelles, puisque ces mêmes termes figurent également à l'article 3. Il semblerait donc que selon l'article 3, l'accueil préscolaire ne sera pas subventionné mais l'accueil extrascolaire oui. Comment allez-vous subventionner les familles de jour et les écoles maternelles de cet article 4?

La Commissaire. La participation de l'Etat sur les accueils extrascolaires va se faire pour les deux années d'école enfantine. Donc on a un tarif pour les crèches, qui est à déterminer en fonction de l'heure, et nous avons également un tarif qui est déterminé pour les assistantes parentales sur la base de l'étude du professeur Boutat. Nous allons intervenir seulement pour les deux années d'école enfantine et nous allons intervenir dans le cadre des écoles maternelles qui offrent un accueil extrascolaire. Il y a toute une série d'écoles maternelles qui ont développé leurs services et qui offrent un accueil extrascolaire, donc la participation de l'Etat se fera en fonction des horaires d'ouverture, que ce soit avant le début de l'école, pendant la pause de midi ou après l'école. Ce sont des analyses que nous ferons en fonction de l'offre qui est faite, puisque les 3000 francs de soutien, aussi pour le fonds d'impulsion, pourront être utilisés dans le cadre de la création. Le montant de 3000 francs étant pour la création de la totalité des trois plages d'ouverture, ensuite c'est une règle de trois qui va se faire selon le modèle de la Confédération. On se calcule totalement sur le modèle de la Confédération pour le fonds d'impulsion.

Les assistantes parentales ne seront pas soutenues dans le cadre du fonds d'impulsion puisque les 3000 francs

de ce fonds sont pour une création de places en structures, parce qu'il y a besoin d'infrastructures, de locaux, de personnel. Pour la maman de jour, il y aura le soutien financier dans le cadre de la participation sur les deux années d'école enfantine.

– Adopté.

ART. 5

La Rapporteuse. L'article 5 parle de la coordination pour les enfants qui fréquentent l'école, soit des horaires et de la prise en charge aménagés de manière à compléter le mieux possible les horaires scolaires.

– Adopté.

ART. 6

La Rapporteuse. L'article 6 parle des communes. Comme celles-ci assument le rôle prépondérant en la matière, les communes et associations de communes sont tenues de faire périodiquement une évaluation des besoins. Notre commission a trouvé que ce n'était pas assez précis et après discussion, a fixé à 4 ans la fréquence des évaluations. D'autre part, on a ajouté que les résultats des évaluations doivent être communiqués aux citoyens.

La Commissaire. L'évaluation porte sur le besoin en structures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, tant en crèches qu'en familles de jour. En fonction de l'évaluation, les communes doivent proposer, soutenir et subventionner un nombre suffisant de places d'accueil tant préscolaire qu'extrascolaire. Les communes peuvent créer des structures ou passer des conventions avec des structures ou des associations de familles de jour, comme je l'ai précisé tout à l'heure dans le débat d'entrée en matière. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie aux deux modifications proposées par la commission.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich möchte, dass über den Artikel 1, Alinea 1 und Alinea 1^{bis} abgestimmt wird.

Ich möchte nämlich, dass die ursprüngliche Version des Staatsrates im Gesetz verankert wird, denn wir finden es sinnvoller, dass nicht im Gesetz vorgeschrieben wird, dass alle vier Jahre eine Erhebung stattfinden kann. Je nach Struktur und Entwicklung der Gemeinde ist eine Erhebung alle vier Jahre zu wenig oder zu viel. Das Schwergewicht der Arbeit der Gemeinden sollte einmal mehr in der Unterstützung der Arbeit und der konkreten Projekte liegen und nicht in einer Pro-forma-Administration. Deshalb möchten wir auf die Version des Staatsrates zurückkommen, in der es «regelmässig» heisst, damit je nach Bedürfnis der Gemeinden diese Evaluation häufiger oder weniger häufig gemacht werden kann. Ich gehe davon aus, dass in einem Reglement des Staatsrates sowieso die Mindestdauer zwischen zwei Erhebungen fixiert wird.

Was das Alinea 1^{bis} betrifft, ist die Freisinnig-demokratische Fraktion der Meinung, dass nach der Einführung des Gesetzes über die Information im Gemeindegesetz schon vorgeschrieben wird, dass die Bürgerinnen und

Bürger über die Arbeiten und die Erhebungen der Gemeinden informiert werden müssen und deshalb finden wir dieses Alinea 1^{bis} überflüssig.

Falls es trotzdem durchkommen würde, was ich nicht hoffe, gehe ich davon aus, dass man es noch anders formuliert, denn in einem modernen Gesetz kann ich nicht akzeptieren, dass nur die Bürger und nicht auch die Bürgerinnen informiert werden sollen.

Lehner-Gigon Nicole (*PS/SP, GL*). Comme maîtresse d'école maternelle et membre de l'Association fribourgeoise des écoles maternelles, j'aimerais rappeler ici tout le travail réalisé ces 20 dernières années auprès des enfants fribourgeois de 3 à 5 ans, dont plus de 80% étaient inscrits dans une de nos écoles jusqu'à l'introduction des deux années d'école enfantine. Tant au point de vue du développement de leurs capacités cognitives, de leur socialisation ou de leur autonomie, les activités proposées à ces petits pendant une ou plusieurs demi-journées par semaine ont été reconnues par les parents et les autorités communales. De plus, le travail de dépistage précoce à l'école maternelle de certains troubles susceptibles de gêner un bon début à l'école enfantine pour certains enfants, a plusieurs fois été relevé par les responsables des classes enfantines. Malgré l'allongement de la scolarité obligatoire, cet important service à la population continue de fonctionner avec les enfants de 3–4 ans dans des conditions précaires, que les maîtresses maternelles du canton souhaitaient voir améliorer dans la loi qui nous occupe aujourd'hui. Là, de par leur mode de fonctionnement, notamment des temps d'ouverture qui ne permettent pas de concilier vie familiale et vie professionnelle, les écoles maternelles ne peuvent prétendre au financement de l'Etat et des employeurs. Les écoles maternelles se tournent maintenant vers les communes, afin qu'elles soutiennent et pérennisent enfin leur existence. L'évaluation des besoins en matière de structures de la petite enfance figurait déjà dans la loi de 1995. Actuellement, un peu plus d'une commune sur deux a réalisé cette évaluation, ce n'est pas sérieux. L'article 6 prend en compte cette lacune de l'ancienne loi en précisant les modalités de l'évaluation des besoins. Je vous demande, avec les membres de mon parti, de le soutenir avec les corrections et l'ajout d'un alinéa bis proposé par la commission parlementaire.

Pour terminer, je formule le vœu que cette évaluation porte non seulement sur les structures permettant de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, mais aussi sur les écoles maternelles et autres ateliers d'éveil qui apportent un plus en matière de développement des enfants, comme décrit à la page 8 du message du Conseil d'Etat qui accompagne la loi.

Menoud Eric (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien, dans sa large majorité, soutient la proposition telle que proposée par la commission, à savoir de dire «tous les 4 ans» au lieu de «périodiquement». Ca nous paraît être important de spécifier ici la notion des 4 ans. Et ensuite, également, que les résultats des évaluations doivent être communiqués aux citoyens pour assurer une certaine transparence et pour qu'ils aient un feedback.

Bachmann Albert (*PLR/FDP, BR*). J'ai une question soit à la commission, soit à la commissaire du Gouvernement: comment est-ce que vous avez interprété «tous les 4 ans»? Si la commune veut évaluer plus souvent que tous les 4 ans, est-ce qu'elle reste libre de le faire? Parce que par exemple, notre commune fait une évaluation chaque année. Chaque année, on écrit à tous les parents d'enfants en âge de scolarité pour savoir s'ils veulent adhérer ou pas. Donc, s'il-vous-plaît, périodiquement me semble vraiment suffisant. Vous voyez, je tourne au ridicule la question, parce que effectivement si vous mettez tous les 4 ans, on risque aussi d'avoir l'effet pervers qui dit: «Eh bien nous, on s'en tiendra à «tous les 4 ans», point à la ligne.» Je trouve qu'il faut laisser la liberté et l'autonomie aux communes et, Madame la Commissaire du gouvernement, mettez peut-être «au minimum une fois par législature» dans un règlement, mais n'allez pas mettre dans la loi «tous les 4 ans». Je crois que c'est complètement trop rigide dans une loi; une loi doit avoir une certaine flexibilité et ensuite on a des applications par des ordonnances ou des règlements d'application. Je vous demande de soutenir la version du Conseil d'Etat.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je vais quand même faire une remarque par rapport à ce qui vient d'être dit. Si on proposait de faire une consultation une fois par législature, on pourrait arriver à une situation où un conseil communal consulte en début de législature et le suivant en fin de législature. Cela veut dire que ça amène à une consultation environ tous les 9 à 10 ans, si un conseil communal pouvait choisir cette solution-là.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). En ce qui concerne ces dispositions et en particulier les propositions de la commission de remplacer le mot «périodiquement» par «tous les 4 ans», je dirais que qui peut le plus peut le moins. Donc, s'il y a des communes qui font une évaluation chaque année, ça n'est pas interdit. Si on le dit tous les 4 ans, c'est une interprétation du texte de loi qui est tout à fait conforme à son esprit en l'état et on pourra toujours se référer aux travaux parlementaires selon la bonne vieille méthode classique. Cela dit, ce n'est pas tellement cela qui me gêne. Ce qui me gêne, c'est l'alinéa 1^{bis} où il est dit que les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens. C'est bien, mais seulement les citoyens ont de toute façon accès à ces informations, comme l'a dit M^{me} la Députée Feldmann, en vertu de la loi sur l'information. Donc, à mon avis, c'est une phrase qui est redondante et qui pourrait au contraire être plus embêtante pour les communes qui pourraient ne communiquer que des résultats bruts d'évaluations, alors qu'en fait ce que le citoyen a besoin de savoir, c'est précisément la manière dont s'est déroulée l'évaluation, toute la procédure. Et là je préférerais qu'on ne mette rien et qu'on laisse l'application de la loi sur l'information que de mettre une phrase de ce genre.

La Rapporteuse. Ich möchte nur Herrn Bachmann antworten und ihm sagen, dass ich ihm gratuliere. Er ist ein sehr guter Schüler. Es wäre schön, wenn viele

das so machen würden. Ich bin auch Gemeindepräsidentin. Wir tun das auch. Aber es tun es nicht alle, deshalb unser Vorschlag.

Pour le reste, je vous demande de soutenir la proposition bis de la commission.

La Commissaire. Effectivement, dans le projet initial, nous avons mis «périodiquement». L'idée du Conseil d'Etat était «une fois par législature», c'était ce qui devait être précisé en plénum. La commission a proposé que ce soit tous les 4 ans, notamment aussi pour des périodes de législature, de s'assurer qu'il y ait au moins une fois durant les 5 ans où ce serait fait. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à cette proposition puisque dans l'esprit c'était bien de le faire de cette façon-là. Je crois que c'est important que les communes, régulièrement, refassent une évaluation des besoins en fonction de leur évolution démographique. On a aujourd'hui encore de nombreuses communes qui n'ont pas procédé à l'évaluation; on voit que ce n'est pas si simple de le faire. Par contre, on a d'autres communes qui ont mis sur pied des structures sans avoir fait d'évaluation, mais elles ont répondu à un besoin qui était avéré. Comme M. Bachmann l'a dit, il y a des communes qui informent chaque année des possibilités les parents dont les enfants fréquentent ces structures-là et, sur la base des inscriptions, augmentent l'offre. C'est aussi une forme d'évaluation. On n'a pas précisé qu'il y avait une évaluation-type. Il y a toute une série d'évaluations qui peuvent être faites. Mais en tout cas, l'évaluation devra se faire sur les besoins en crèches et en assistantes parentales aussi. Ces évaluations doivent porter sur le volume et le type d'accueil. Avec ces remarques, je vous demande de soutenir la proposition de la commission.

En ce qui concerne la remarque de M^{me} Lehner-Gigon sur les maternelles, dans les outils d'évaluation que nous mettons à disposition au Service de l'enfance et de la jeunesse, nous avons prévu une question pour savoir si la population a un besoin d'écoles maternelles. Donc, pour les communes qui souhaitent évaluer aussi sur ce besoin-là, c'est tout-à fait possible et nous recommandons de le faire. Les écoles maternelles ont un rôle important de socialisation, comme l'a relevé M^{me} la Députée Lehner-Gigon. Il faut aussi dire qu'il y a des écoles maternelles qui redéployent leurs services différemment et qui offrent aussi des structures d'accueil extrascolaire, donc elles sont aussi évaluées sous cet angle-là.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) relative à l'alinéa 1, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 58 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet

(VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 58.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 34.*

S'est abstenu:

Collaud (BR, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis) relative à l'alinéa 1bis, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 55 voix contre 36 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 55.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP),

Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Bussard (GR, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 2.*

- Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 7

La Rapporteuse. L'extension de l'intervention de l'Etat trouve son fondement dans l'article 7. La commission n'a pas remis en question cet article, mais afin de préciser la version initiale, la commission a voulu mettre un accent sur la qualité de la prise en charge. Voilà pourquoi elle vous propose cet amendement.

La Commissaire. L'article 7 exprime le rôle de l'Etat, qui doit veiller à ce que les communes évaluent le besoin en places d'accueil extrafamilial et qui en recense l'offre. Selon l'ordonnance fédérale, les crèches et garderies sont soumises à autorisation alors que les assistantes parentales doivent annoncer leur activité. Les grands-parents et les proches qui interviennent ponctuellement ne sont pas concernés. L'Etat va délivrer l'autorisation d'accueil et exercer sa surveillance. La Direction va émettre des directives et des recommandations afin d'assurer la qualité de la prise en charge. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à la modification de la commission.

La Direction élaborera des directives et des recommandations qui seront soumises tant aux communes qu'aux prestataires. Nous prendrons en compte leur avis, dans la mesure du possible, mais il est évident que nous devons également respecter l'OPE et que nous ne saurions transiger sur la qualité de l'accueil. Nous ferons dès lors une juste pondération des avis exprimés.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je demande d'opposer le projet bis de la commission à la version originale du Conseil d'Etat. En effet, le groupe libéral-radical souhaite revenir sur cette version. Cela est écrit, nous avons toutes et tous pu le lire, le Conseil d'Etat souhaite maintenir la répartition des tâches selon laquelle le soutien au fonctionnement des structures d'accueil extrafamilial incombe aux communes. Dès lors que la compétence est en mains des communes, faisons-leur confiance. L'avantage des recommandations au contraire des directives est qu'elles laissent une certaine marge de manœuvre aux communes, mais aussi à l'Etat. C'est une question de confiance, de bon sens et de bonne foi. Pour celles et ceux qui font encore preuve de méfiance envers les communes, je tiens à signaler que des garde-fous sont déjà présents, car les éléments les plus importants sont déjà exigés par l'or-

donnance fédérale. Les communes ne font pas rien ni ne le font n'importe comment. Preuve en est la belle progression qui a été faite dans ce domaine depuis 6 ans et de manière, je tiens à le souligner, responsable. Nous nous devons de la saluer. Alors, continuons, progressons encore, mais dans le même sens. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical à l'unanimité acceptera la version du Conseil d'Etat et vous demande d'en faire autant.

La Rapporteuse. En effet, nous avons bien discuté cela en commission et il est vrai que nous faisons confiance aux communes. Mais la commission est arrivée à la conclusion qu'avec le mot «directives» ce sera plus clair.

La Commissaire. Comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous discuterons avec les communes également sur les directives ou normes et recommandations, ou directives et recommandations, comme vous allez le décider. Je crois qu'on a des éléments qui sont de l'ordre des directives, d'autres qui sont des recommandations. On l'a appelé «recommandations» puisque les dernières recommandations qui sont sorties ont fait l'objet d'un consensus avec l'Association des communes. Quelle que soit la formulation, je suis convaincue qu'on va trouver ensemble la meilleure solution.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 52 voix contre 37 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 52.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 37.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 8

La Rapporteuse. L'article 8 parle de la contribution des parents et la commission a craint que l'alinéa 1 ne soit formulé de manière trop générale. C'est pour cela qu'on a précisé et qu'on a parlé des structures subventionnées.

La Commissaire. L'alinéa 1 stipule que les parents participent au financement des frais de garde en fonction de leur capacité économique. Les tarifs devraient en principe tenir compte de rabais de fratrie. Une structure peut appliquer des tarifs qui ne répondent pas à cette exigence, cependant elle serait alors exclue du soutien financier de l'Etat et des employeurs. C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la version de la commission.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 9

La Rapporteuse. L'article 9 parle du soutien financier de l'Etat. Il y a eu en commission une discussion sur les articles financiers en général. L'alinéa 1, concernant le soutien de l'Etat pour les structures préscolaires, ne couvre pas les places d'accueil extrascolaire. A l'alinéa 2, les écoles maternelles n'entrent pas dans la définition des institutions subventionnables, puisqu'elles ne permettent pas la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. A l'alinéa 3, on parle du forfait qui sera adapté périodiquement selon le Conseil d'Etat. L'alinéa 4 est bon pour nous. Ensuite, l'alinéa 5, où on parle des 10%, c'est une discussion que nous avons bien eue en commission et, comme je l'ai dit avant à M^{me} Mutter, nous avons opté à l'unanimité pour la priorité de faire passer le projet. Voilà pour quoi on ne voulait pas risquer le référendum financier.

La Commissaire. Cet article instaure la participation financière de l'Etat de 10% pour les structures qui permettent la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, soit les crèches et les familles de jour. Il est prévu d'adapter régulièrement ce taux-là. Le taux de 10% a été effectivement critiqué en consultation par certains participants, mais le Conseil d'Etat a décidé de le maintenir pour deux raisons. D'abord, ce sont les montants qui sont prévus dans le cadre du plan financier et ensuite je rappelle que lorsque le total des subventions nettes de fonctionnement prévues au budget atteint 41% du total du produit de la fiscalité cantonale, le Conseil d'Etat doit proposer des modifications législatives en matière de subventionnement, ce

qui signifie que toute extension du subventionnement devrait être compensé dans un autre domaine. Je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, cette participation, avec celle des employeurs, permet clairement de rendre les structures abordables et de diminuer le coût à charge des parents. C'était l'objectif que nous souhaitons atteindre et c'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière sur ces 10% et à accepter cet article tel qu'il vous est présenté par le Conseil d'Etat.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). Ich gebe Ihnen meine Interessenbindungen bekannt: Meine Frau und ich haben während 15 Jahren Hausarbeit und Lohnarbeit geteilt. Wir haben drei Kinder grossgezogen und haben dadurch auf einen Teil unseres Einkommens verzichtet. (Im Übrigen hat das Ergebnis mir Recht gegeben: Mein Sohn ist Kapitän des Rugby-Clubs Freiburg, der in die Nationalliga A aufgestiegen ist.)

Im oberen Seebezirk gab es einmal eine Krippe, in der Micarna, sie ist auf- und wieder zugegangen. Es gab in Galmiz eine Krippe, sie ist auf- und wieder zugegangen.

Ich möchte Ihnen vorschlagen, dass wir trotz allem die Petition der Krippenverbände diskutieren. Ich und unsere Fraktion waren erstaunt, dass über die 30% in der Kommission offenbar nicht abgestimmt wurde. Es gab offenbar kein «Amendement» in diese Richtung. Wir möchten es hier nachholen.

Warum 30%? Die Krippenplätze in unserem Kanton sind rar und teuer. Es ist wahr, Frau Staatsrätin, wir sind nicht ganz der letzte Kanton, wir sind bezüglich der Zahl der Kinder der zweitletzte Kanton in der Rangliste und auch in Bezug auf die Kosten sind wir nicht sehr hoch oben plaziert. Es gäbe also gute Gründe, um 30% in das Gesetz zu schreiben.

Wir geben 80 Mio. Franken pro Jahr für Strassenbau aus, wir können Steuern reduzieren. Es soll mir niemand hier drin sagen, wir könnten uns das nicht leisten. Es gäbe vielleicht ein obligatorisches Finanzreferendum, aber: Na und? Im Kanton Neuenburg stimmt man auch am 19. Juni über eine Initiative ab. Also: Wenn das Volk das will – wir reden schliesslich immer von Demokratie und demokratischem Vorgehen –, wenn das Volk sich demokratisch dazu äussern kann, warum lassen wir es sich dann nicht äussern?

Ich möchte Sie also einladen, dem im Namen einer Gleichbehandlung des ganzen Kantons zuzustimmen. Denn wenn die Finanzbeteiligung des Kantons höher ist, dann werden Private und Öffentliche dazu animiert, Krippenplätze zur Verfügung zu stellen. Es hat im Moment zu wenige.

Ich möchte Sie bitten, die 30% im Sinne der Petition, die uns zugekommen ist, und im Sinne einer Gleichbehandlung aller Bürgerinnen und Bürger im ganzen Kanton zu unterstützen.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Au niveau de la déclaration d'intérêts, c'est des intérêts passés. Au début des années 90 je faisais partie du groupe de travail qui a mis sur pied cette loi de 1995 dont nous parlons et qui a été qualifiée de loi progressiste au niveau du canton de Fribourg. Déjà dans le cadre de ce groupe de travail, nous avons eu de longs débats pour savoir quel devait

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

être le rôle de l'Etat vis à vis des structures d'accueil de la petite enfance et c'est en fonction du flou qui existait à l'époque sur la répartition des tâches entre les communes et le canton qu'il avait été décidé malgré l'avis d'un certain nombre de membres du groupe de travail de ne pas entrer en matière sur une participation de l'Etat si ce n'est pour les aspects «formation». Ceci dit je crois que la proposition d'amendement de mon collègue est parfaitement judicieuse. Je trouve en effet assez choquant dans un canton comme le canton de Fribourg que, par rapport à une loi qui doit toucher les structures d'accueil de la petite enfance, c'est à dire toute la situation des familles de notre canton, l'avenir des enfants de ce canton, nous soyons aussi modestes et j'utilise le terme «modeste» pour ne pas dire «pingre». Je vous rappelle simplement les chiffres, Madame la Commissaire, ils ont été quelque peu modifiés depuis le message jusqu'à maintenant, mais dans le message si nous faisons la multiplication c'est 3,5 millions pour 10%. Si je rajoute cela fois 2, ça veut dire, faites le calcul, 10,5 millions pour un montant de 30% de subventions. Vous avez dit 12 millions, je veux bien croire ces nouveaux chiffres. 12 millions, je vous rappelle que nous avons durant cette dernière législature diminué de 100 millions les recettes fiscales. Dans les discussions budgétaires il a déjà été annoncé par un certain nombre de partis que nous en voulons 50 supplémentaires et là nous sommes en train de dire, par rapport aux structures d'accueil de la petite enfance, 7 millions supplémentaires voire 8,2 c'est trop et c'est trop par crainte de referendum populaire. Quand avons-nous eu peur en tant que députés d'assumer nos responsabilités, d'aller devant le peuple pour construire des ouvrages d'art absolument nécessaires, pour faire des bâtiments utiles dans le domaine de la formation, dans le domaine de la santé, dans tous les domaines, nous avons pris nos responsabilités. Je demande que nous prenions nos responsabilités dans ce domaine très, très important et fondamental des structures d'accueil de la petite enfance et je trouve qu'il n'est pas correct pour un canton comme Fribourg qui mise sur sa jeunesse de rester à un stade aussi misérable au niveau de sa participation financière. Je vous demande de soutenir la proposition de monter à 30% cette subvention.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical refusera cet amendement. Je tiens à préciser que les 10% ou les 30% ne sont pas versés aux communes mais aux parents, c'est à dire qu'ils aident les parents à payer les places de crèche. Donc ils n'aident pas à la création de nouvelles places de crèche contrairement à ce qu'a dit mon collègue de Roche. En outre en augmentant cette subvention, cette loi sera soumise au referendum, cela veut dire qu'elle ne pourra pas entrer en vigueur au mois de septembre. Ce sera dommage pour les parents et ce sera très dommage pour les deux fonds d'incitation pour les nouvelles places de crèche et les nouvelles places de structure d'accueil. C'est pour cette raison que le PLR préfère choisir une voie raisonnable et votera les 10%.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera également l'amendement de M. le Député de Roche. Je crois que ce n'est pas une question de 30% ou une question de referendum, je crois que les 10% proposés par le gouvernement sont un montant raisonnable et c'est pour cette raison que nous soutiendrons la version officielle.

Menoud Eric (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien ne va pas soutenir la proposition des 30%. Nous maintenons notre proposition à savoir les 10% du coût. Cette proposition nous paraît absolument raisonnable, il faut également dire qu'elle sera couplée avec le soutien des employeurs de 0,4% ainsi qu'au fond d'incitation pour la création des crèches et cela nous paraît être absolument important de dire qu'il ne faut pas seulement parler des 10% mais également des autres mesures, qu'il ne faut pas minimiser, et 10%, c'est pour nous un pas important pour les parents comme cela a été dit par M^{me} de Weck.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je ne voudrais ni prolonger, ni envenimer la situation. Je voudrais simplement répondre à ma collègue Antoinette de Weck que quand on ne veut pas d'une solution on avance des arguments qui ne sont pas forcément valables. Je pense qu'on pourrait très bien attendre et que tous les citoyens fribourgeois seraient d'accord d'attendre quelques mois de plus si on pouvait tripler le montant accordé par l'Etat pour les crèches.

Roubaty François (PS/SP, SC). Le groupe socialiste est partagé sur cette proposition. C'est vrai que dans les demandes qu'on aurait souhaitées, une grande partie de notre groupe avait demandé le 30% et actuellement, disons, dans le but de pouvoir réaliser ce projet rapidement, une partie du groupe soutiendra la proposition faite par la commission.

La Rapporteuse. Je remercie tous les intervenants et j'aimerais juste revenir aux discussions, aux délibérations de la commission, comme je l'ai déjà dit auparavant, nous avons discuté de cela, un amendement a été déposé et il a été retiré avant discussions en faveur d'un amendement qui visait le 12% mais qui a été refusé.

La Commissaire. Je dois dire que je ne comprends pas les reproches qui sont faits aujourd'hui au Conseil d'Etat dans le sens où on nous reproche un projet modeste, pingre, pas à la hauteur des moyens du canton de Fribourg. On a la proposition de la pétition, c'est de dire 30% le canton, 30% les communes, 30% les parents. Nous, ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est de dire que dans le cadre d'une répartition des tâches, toute la politique des structures d'accueil extra-familial est de la compétence des communes. Les communes jusqu'à preuve du contraire n'ont pas annoncé de désengagement, elles vont continuer de verser les montants qu'elles financent jusqu'à maintenant. Ce que nous disons c'est que la participation de l'Etat et des employeurs qui vient se rajouter en plus de ce qui

est déjà mis aujourd'hui, va permettre de rendre des structures accessibles aux parents – c'était ça, le but, ce n'était pas de dire 30%. Si vous n'avez pas des barèmes dégressifs, si vous n'avez pas des structures accessibles aux parents, ça n'améliore pas les conditions pour les parents. Le projet qui est proposé aujourd'hui, c'est clairement de dire: «On continue comme jusqu'à maintenant avec le rôle des communes, il y a de l'argent supplémentaire qui est injecté pour rendre ces structures accessibles, ce qui doit permettre aussi de dégager des montants puisque pour les communes comme, au hasard, la ville de Fribourg qui a déjà une politique de barème dégressif, cela va permettre d'avoir des montants pour développer d'autres structures.» Nous espérons que l'objectif est d'augmenter le nombre de places dans le canton, c'est ce que nous souhaitons atteindre.

Si cet objectif ne se réalise pas d'ici 2014, nous viendrons avec d'autres mesures parce que les parents ont besoin de places. Je l'ai déjà dit dans le débat d'entrée en matière, les parents veulent des places, ils ne veulent pas savoir si c'est le canton ou les communes qui financent, ils ne savent bien souvent pas qui les finance. Ce qu'ils veulent ce sont des places à un prix abordable. Le projet de loi que l'on vous soumet aujourd'hui propose cet élément-là puisque les communes devront répondre aux besoins exprimés dans les évaluations donc il y a aussi des outils contraignants qui font qu'on doit pouvoir atteindre nos résultats.

Par rapport au montant de 10% je l'ai aussi déjà dit, on est clairement dans des histoires de répartition canton-communes entre les différentes tâches. Dans certains cantons, il y a des communes qui paient 100%, par exemple pour les institutions pour personnes en situation d'handicap, il y a d'autres répartitions pour les EMS, il y a des éléments qui sont communalisés, cantonalisés, c'est toujours difficile de faire les comparaisons entre les cantons.

Je crois que le projet qui est déposé aujourd'hui est vraiment un projet qui vise à améliorer la situation. On peut fixer une entrée en vigueur rapidement. C'est vrai qu'en cas de referendum, je n'ai pas peur d'aller devant la population, je défendrai ce projet devant la population, je suis convaincue qu'on a besoin de places, on a besoin de rendre ces places abordables pour les parents. On voit bien que là les places sont trop chères aujourd'hui dans le canton pour les familles. Si je dois aller devant la population, je n'ai pas peur du verdict populaire, j'assumerai la décision et je suis convaincue que la population suivra un vote populaire par rapport aux besoins, mais je crois qu'il y a un premier temps aujourd'hui, c'est celui d'avoir ce projet, de pouvoir entrer en matière sur ce projet de loi, d'aller vers une amélioration vraiment importante et je vous rappelle qu'en parallèle il y a les deux fonds d'impulsion qui vont permettre justement de donner une impulsion supplémentaire aux crèches.

Le Conseil d'Etat soutient la création des deux fonds d'impulsion, tant les 3000 francs par place pour l'extrascolaire que les 5000 francs par place pour le préscolaire, et je crois qu'il y a quand même un engagement de 25 millions sur les 5 prochaines années, ce n'est pas rien non plus, nous avons fait les calculs avec une participation à 30% à l'Etat, c'est un montant exact de

60 240 000 francs qui devra être réparti sur les cinq prochaines années.

C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la version du Conseil d'Etat.

– Au vote, l'amendement de Roche, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 66 voix contre 24 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement de Roche:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cominbeuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP). *Total: 24.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frosard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rosier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

Se sont abstenus:

Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 3.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 10

La Rapporteuse. A l'article 10, on parle de la participation de l'employeur. Les associations faitières sont favorables à cette participation des employeurs fixée à 0,4%. Ces montants seront encaissés en même temps que ceux des allocations familiales. Ils n'occasionnent donc pas de charges administratives.

La Commissaire. Rien à ajouter si ce n'est de saluer la participation financière des employeurs aux structures d'accueil extrafamilial.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 11

La Rapporteuse. Selon l'article 11, les communes qui le souhaitent pourront étendre leur soutien aux écoles maternelles aussi, si elles le désirent mais pour pouvoir prétendre à ces subventions, les structures sont obligées d'appliquer les barèmes dégressifs. Pour que les communes, qui choisissent elles-mêmes de mettre en place une structure, puissent aussi le faire, nous avons enlevé les mots «des conventions» mais cela est fixé ou est défini à l'article 6 alinéa 3.

La Commissaire. Les communes doivent apporter un soutien financier permettant l'introduction du barème dégressif. Pour atteindre ce but, il y aura lieu de tenir compte de la grille de référence publiée par la Direction de la santé et des affaires sociales. Cette solution laisse une large autonomie aux communes pour déterminer leur participation. Les communes doivent couvrir les coûts qui ne sont pas pris en charge, ni par les parents, ni par l'Etat, ni par les employeurs et l'article 2 stipule que les communes apportent également un soutien financier aux structures d'accueil extrascolaire en couvrant les prix qui ne sont pas couverts par les parents. Selon la version modifiée de la commission, les structures d'accueil extrascolaire appliquent aussi des tarifs dégressifs. Au nom du Conseil d'Etat, je me rallie aux différentes modifications proposées par la commission.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). J'ai une question à M^{me} la Commissaire: est-ce que les tabelles seront des directives ou des recommandations? C'est une grande différence pour les communes!

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Pour ces tarifs dégressifs est-ce qu'un repas consommé devra aussi avoir un tarif dégressif ou est-ce qu'il pourra être facturé au prix coûtant? A la maison, la famille doit aussi nourrir l'enfant et j'estime qu'on doit pouvoir facturer le prix coûtant du repas au minimum.

La Commissaire. La tablelle sera uniquement une grille de référence publiée comme on l'a fait par exemple pour la pédodontie, donc on a des propositions, les communes peuvent en tenir compte ou pas. Ce sera dans une grille de référence: «de l'ordre de...». Mais ça laisse une très large autonomie aux communes qui ne doivent pas appliquer strictement la tablelle. Il doit y avoir un tarif dégressif qui est proposé mais avec une large autonomie aux communes. Ce n'est pas une grille fixe qui doit être appliquée en tant que telle. En ce qui concerne les repas, les repas ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs. Il y a deux éléments, il y a la structure effectivement et il y a un repas qui coûte x francs et qui est facturé aux parents.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 12

La Rapporteuse. L'article 12 précise que les communes restent libres de subventionner d'autres structures. Il y a juste l'amendement du texte allemand, plan comptable veut dire «Rechnungslegung». Je vous prie de soutenir la proposition bis.

La Commissaire. Je me rallie, au nom du Conseil d'Etat, à la version de la commission.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 13

La Rapporteuse. L'article 13 parle du soutien à l'encadrement particulier. Pour les institutions qui accueillent des enfants qui vivent avec un handicap, les communes participeront en fonction d'un prix coûtant qui ne tient pas compte des salaires plus élevés des pédagogues curatifs engagés à l'institution et je vous demande de soutenir l'amendement.

La Commissaire. Rien à ajouter mais je me rallie au nom du Conseil d'Etat à la version de la commission.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).²

ART. 14

La Rapporteuse. L'article 14 parle de la formation de base du personnel éducatif et la commission, avec son amendement, vous demande d'enlever le mot «peut», parce que l'on aimerait que l'Etat doive participer, comme il le fait d'ailleurs aujourd'hui.

La Commissaire. Nous avons introduit une formule potestative pour ne pas devoir payer des formations qui ne se justifieraient pas. De temps en temps on nous soumet des demandes de formation, de développement personnel par exemple, nous n'entrons pas en matière sur ce type de formation. Ce sont des formations qui doivent être prises pour améliorer la qualité des structures. Il y a parfois des demandes qui n'entrent pas dans ce champ de compétences-là. C'est pour cet élément-là que nous avons souhaité garder l'élément potestatif: «peut participer». Il est bien évident que l'Etat ne se désengagera pas de la formation, notamment pour la formation de base, tout ce qui est CFC ou formation ES ou HES sera financé comme jusqu'à maintenant. C'est uniquement un garde-fous pour éviter des demandes intempestives de temps à autre. Je vous propose, au nom du Conseil d'Etat, de maintenir la version du Conseil d'Etat, de ne pas entrer en matière sur la proposition de la commission.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical, suite aux explications données par M^{me}

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

la Commissaire, à savoir que ce n'est pas un désengagement de l'Etat, ne veut pas un retour en arrière puisque la loi actuelle finance ces frais d'écologie et de formation, mais c'est juste pour donner une liberté d'appréciation au Conseil d'Etat face à certaines demandes qui lui sont faites, et nous pensons qu'il faut accorder cette liberté. C'est pour cette raison que nous refuserons l'amendement et que nous gardons la version initiale du Conseil d'Etat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'interviens pour les articles 14 et 15 à la fois puisqu'il y a la même problématique qui se pose. Effectivement dans la loi actuelle, depuis 1995, il y a la formulation: «L'Etat participe aux frais de formation et participe aussi au perfectionnement du personnel éducatif.» La qualité de la formation est un élément clé pour la qualité de l'offre d'accueil et l'explication donnée par M^{me} la Commissaire, à savoir que l'Etat peut payer certaines formations et pas d'autres, n'est pas convaincante, puisque, dans le libellé de l'article qui suit et qu'on ne modifie pas, il est bien dit que la formation suivie répond aux exigences pédagogiques de l'institution. Donc de toute façon, il n'est pas question aujourd'hui déjà de payer des formations qui ne seront pas nécessaires pour la profession et qui seraient quelque chose d'ésotérique ou d'inutile. La même chose pour le perfectionnement où on favorise selon l'article 15, les offres de formation continue... (*son interrompu*). Je vous invite à garder cet article qui a fait ses preuves depuis 16 ans et à ne pas entrer dans une mesure potestative aussi pour garantir la formation actuelle.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich kann mich den Äusserungen und den Empfehlungen von Christa Mutter und ihrer Fraktion anschliessen. Es geht nicht darum, dass wir jetzt etwas rückgängig machen, was sich bis jetzt bewährt hat. Die Bedingungen, so wie sie in Artikel 14 und 15 formuliert sind, sind genügende Bedingungen, so dass der Staatsrat doch noch einen Freiraum hätte, um allfällige Gesuche abzulehnen.

La Rapporteuse. Je maintiens la version de la commission.

La Commissaire. La formation est un élément essentiel et me tient particulièrement à cœur. C'est effectivement cette qualité de la formation qui est un élément clé de la prise en charge des enfants dans nos structures, tant dans les crèches que chez les assistantes parentales. Si nous avons introduit ce «peut», c'est que ce n'est pas toujours aussi simple que cela. Je vous ai cité un cas, vous me dites que ce n'est pas convaincant, mais nous avons eu un recours parce que dans la loi c'était mentionné «participe». Cela étant, je vous invite à suivre la version initiale du Conseil d'Etat.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 38 voix contre 33 et 1 abstention.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 33.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 38.*

S'est abstenue:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 15

La Rapporteuse. L'article 15 parle du perfectionnement du personnel éducatif. La commission a eu la même réflexion et veut enlever le «peut» pour dire que l'Etat «doit» le faire.

La Commissaire. Même raison qu'à l'article 14. Je maintiens la version du Conseil d'Etat.

– Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejetée par 39 voix contre 31 et 1 abstention.¹

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet bis):

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bussard (GR,

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 39.*

S'est abstenu:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 16

– Adopté.

ART. 16^{bis}

La Rapporteuse. L'article 16^{bis} parle des dispositions transitoires. La première disposition porte sur la création d'un fond cantonal d'incitation à la création de places de crèche. Comme on l'a déjà entendu, c'est un fonds qui va être instauré à partir du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2014 et c'est 5000 francs par place de crèche. La commission vous demande d'accepter la version bis de la commission.

La Commissaire. Conscient du besoin de places, le Conseil d'Etat propose la création de ce fond. C'est un fond d'impulsion, nous avons pour objectif d'atteindre 1512 places, c'est 282 places qui devraient être créées. C'est environ 1 410 000 francs qui devront être affectés à ce fond d'impulsion. Le Conseil d'Etat se rallie à la version de la commission.

J'aimerais juste préciser que c'est 5000 francs par place entière, c'est à dire qui offre les trois blocs d'ouverture, autrement c'est proportionnel selon la version de la Confédération. Je crois que la mesure a fait ses preuves, je vous invite à soutenir la proposition de la commission au nom du Conseil d'Etat.

– Inséré selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 17

La Rapporteuse. La modification porte sur le libellé du titre médian. C'est la création d'un fond cantonal d'incitation à la création de places d'accueil extrascolaire. La commission entre en matière et vous demande de faire de même et d'accepter le projet bis.

– Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 17^{bis}

La Rapporteuse. L'article 17^{bis} propose d'insérer la disposition transitoire suivante: les communes qui n'ont pas encore évalué les besoins au sens de l'article 6 au moment de l'entrée en vigueur doivent le faire dans un délai d'un an. Voilà la proposition de la commission que je vous demande de soutenir.

La Commissaire. Je me rallie à la proposition de la commission.

– Inséré selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 18

– Adopté.

ART. 19

– Adopté.

ART. 20

La Commissaire. Le Conseil d'Etat va statuer sur l'entrée en vigueur, en principe au 1^{er} septembre de cette année, ce sera coordonné avec le projet de loi sur les subventions aux constructions scolaires que vous allez approuver cette semaine. Donc, à confirmer par le Conseil d'Etat, mais ça devrait être en principe le 1^{er} septembre.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

Projet de décret N° 243 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé de Fribourg, sur le site des Arsenaux²

Rapporteur: **Daniel Gander** (UDC/SVP, FV).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'inspection publique, de la culture et du sport.

Entrée en matière

Le Rapporteur. J'ai le plaisir et l'honneur, au nom de la commission parlementaire, de vous présenter le projet de décret N° 243 relatif au crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé Fribourg.¹

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1212ss.

² Message pp. 1212ss.

Au moment de l'homologation de la HEF-TS et de la HEdS-FR, la Direction de la santé et des affaires sociales a suggéré au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de fusionner les deux sites. En 2003, la compétence cantonale en matière d'enseignement dans le domaine santé et social est passée à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. En mai 2003, après avoir lancé des études préliminaires pour un rapprochement des deux Hautes écoles, elle a mis en place un groupe de travail. Ce groupe fut d'avis qu'il fallait envisager un rapprochement des secteurs santé et social débouchant sur une collaboration plus étroite et de faire des économies au niveau des locaux communs.

En juillet 2005, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a confié à un expert externe le mandat visant à affiner l'étude des besoins des HES. Le rapport fait ressortir un manque de place, de locaux et de grandes salles et un sous-dimensionnement de la bibliothèque et de l'informatique. Le projet de décret part aussi du constat que les Hautes écoles se trouvent de plus en plus à l'étroit dans leurs locaux actuels, ceci en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Dans l'étude urbanistique, l'Etat de Fribourg, propriétaire, la ville de Fribourg, responsable de l'aménagement de son territoire, et d'autres partenaires ont commandé des études urbanistiques du périmètre allant du passage du Cardinal à l'Arsenal. Successivement à cette démarche, un PAD fut établi et des concours d'architecture furent organisés pour la constructions de bâtiments publics et pour l'habitat.

Dans sa séance du 14 juin, le jury, présidé par l'architecte cantonal, a désigné comme lauréat du concours le projet intitulé «Raphaele» du bureau Armon Semadeni Architekten de Zurich. Le jury a particulièrement apprécié la proposition évolutive du projet. Cependant, en vue de l'approbation par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, compétent en matière de subventions fédérales, le programme qui a servi de base a été réexaminé. Dans ce contexte, certains ajustements mineurs ont été proposés et acceptés en décembre 2010. Ils comprennent notamment la création d'un petit centre d'enseignement clinique, dit «Skills labs» commun à la Haute école de santé, à l'Université et à l'Hôpital fribourgeois. Le bâtiment projeté s'inscrit dans le PAD développé plus haut et se situera au-devant de l'Arsenal et en bordure de la route des Arsenaux. Formé de deux étages en sous-sol comprenant des parkings souterrains et des locaux des services techniques, le bâtiment compte également un premier niveau composé de deux auditoriums et de différents locaux tels que la bibliothèque. Il est accessible par deux entrées à niveau avec la route des Arsenaux. Un niveau intermédiaire, offrant différentes structures et une aula, est accessible de la place supérieure. Trois autres étages composent également ce bâtiment principal. L'ensemble fournira 60 bureaux, 4 salles de 50 places, 10 de 30, 14 de 18 et 30 bureaux pour le corps enseignant et les élèves. Il faut relever qu'en raison de futurs besoins, un deuxième bâtiment de moins grande envergure est prévu à l'arrière du principal. Il nécessiterait, si besoin était, la destruction du bâtiment actuel de l'Arsenal.

La première étape de ces études préliminaires est en partie achevée. Les coûts se montent à ce jour à

702 162 francs. L'étape suivante consistera à développer le projet retenu afin d'obtenir un descriptif précis sur sa réalisation et un coût estimatif des travaux, y compris l'aménagement de la crèche dans l'ancienne villa. Enfin, pour évaluer le montant de ce crédit, le Service des bâtiments a procédé à une estimation grossière de l'investissement total brut sans déduction des subventions. Sur la base d'actuels comparatifs, on peut chiffrer la dépense totale à environ 50,4 millions. Par expérience, on peut définir que les études préliminaires et les études de détail représentent environ 6,45% de l'investissement, soit 3 250 000 francs. Ce montant comprend les 702 162 francs déjà engagés. Les études de détail s'étaleront sur une année complète dès l'octroi du crédit.

La commission s'est réunie le mercredi 25 mai pour l'examen du projet de décret. Elle comptait onze membres dont l'un s'était excusé. En séance, plusieurs questions ont été soulevées. Je prends les principales se rapportant au bâtiment.

1. *Le mode de production de la chaleur* nécessaire au chauffage de l'eau et du bâtiment fait partie des critères pour l'obtention du label Minergie-P-ECO. La question du raccordement au réseau de chauffage à distance du plateau de Pérolles n'a pas encore été tranchée. Au vu de la taille du complexe, on pourrait aussi imaginer un système de couplage chaleur-force individuel pour le seul périmètre des Arsenaux. Cela doit être réglé dans le cadre du plan d'aménagement de détail.
2. A l'heure actuelle, on vise un *degré de synergie* moyen entre les deux Hautes écoles, ce qui impliquerait le secrétariat, la bibliothèque, les salles de classe, l'informatique et l'accueil des étudiants. Des projets plus poussés, portant également sur le contenu des enseignements, sont à l'étude notamment pour ce qui est de l'accompagnement des personnes en fin de vie et du 4^e âge.
3. *L'investissement* est à la charge du canton. Les frais de fonctionnement des écoles de la HES-SO sont répartis selon un système qui tient compte de trois facteurs, 5% sont partagés entre les cantons partenaires à parts égales, 45% sont partagés en fonction du nombre d'étudiants accueillis et 45% en fonction du nombre d'étudiants envoyés.

La commission remercie ici M^{me} la Commissaire du gouvernement et M. Lang pour leurs réponses utiles et complètes.

Les membres de la commission relèvent l'opportunité de mettre sous un même toit ces deux Hautes écoles et la Direction générale et ses services. Au vote final, c'est à l'unanimité des dix membres présents – un membre excusé – que la commission a accepté ce projet de décret dans la version initiale du Conseil d'Etat.

La commission vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

La Commissaire. Le rapporteur de la commission ayant fait un exposé très complet des motifs pour lesquels le Conseil d'Etat vous propose ce crédit d'étude, vous me permettez d'être très brève.

Pourquoi nous faut-il un nouveau bâtiment sur le site des Arsenaux? Le Conseil d'Etat vise en tout cas quatre buts avec ce projet.

1. Tout d'abord, mettre à disposition de la Haute école fribourgeoise de travail social des locaux adéquats à proximité des autres Hautes écoles fribourgeoises. Nous sommes actuellement locataires avec la Haute école fribourgeoise de travail social à Givisiez et il s'avère extrêmement important de pouvoir regrouper les enseignements à proximité du plateau de Pérolles afin de donner aussi une ampleur et des locaux adéquats pour cette école qui connaît un succès réjouissant.
2. Il s'agit pour nous de pouvoir retrouver des synergies importantes entre les deux Hautes écoles, qu'elles soient de la santé ou du social. Nous avons ici des écoles qui fonctionnent sur un modèle identique, dans des domaines connexes, et nous savons aujourd'hui l'importance pour notre société des domaines liés à la santé et au social en particulier. Nous avons fait une étude de faisabilité, réalisée avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec le concours d'un bureau d'architecture, qui est arrivé à la conclusion qu'une nouvelle construction commune pour les deux écoles serait clairement la meilleure des solutions analysées. Elle nous permettrait, en effet, de réaliser un programme fonctionnel, d'opérer le maximum des synergies entre les deux écoles, notamment au niveau de l'utilisation des auditoriums et d'autres locaux, mais nous voulons aller au-delà d'une simple utilisation architecturale des locaux; nous voulons créer un esprit commun. C'est sur cette base que le Conseil d'Etat a décidé de retenir la solution d'une école regroupant sur un seul site les deux écoles actuelles et de mandater les Directions concernées d'évaluer deux sites retenus, celui de la route des Mazots et celui des Arsenaux, sous l'angle des besoins à satisfaire. Finalement, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur du site des Arsenaux.
3. Il s'agissait d'anticiper les besoins de la HES-SO//Fribourg. Nous sommes en effet à bout touchant avec la nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO. Il s'agira ensuite et dans le même coup de pouvoir fonder aussi la HES-SO//FR dans le cadre d'une loi cantonale pour lui donner un toit juridique commun ainsi qu'un pilotage commun pour mieux déployer aussi la Haute école spécialisée sur le plateau de Pérolles. Nous avons anticipé les besoins en prenant en compte dans le programme des locaux la nécessaire direction générale ainsi que les services communs.
4. Nous voulons rapprocher la HES-SO Fribourg, l'ensemble de ses sites, du plateau de Pérolles. Il importe en effet que nous puissions, à travers ce rapprochement de toutes les Hautes écoles fribourgeoises en plein centre-ville, donner une chance unique pour ce que nous avons appelé le *Paysage fribourgeois des Hautes écoles* et permettre de renforcer les collaborations et les synergies.

Le projet lauréat – vous avez pu le lire – est un projet très prometteur. Il demande cependant que nous puissions encore le développer pour obtenir un descriptif précis pour sa réalisation et un coût estimatif des travaux. A ce niveau, j'aimerais vous rendre attentifs à une erreur qui s'est glissée dans le texte français du message, qui annonce, au chapitre 5, un referendum financier facultatif pour le crédit d'engagement. J'aimerais d'ores et déjà indiquer que nous savons que ce sera un referendum financier obligatoire parce que les coûts annoncés nous amèneront au-delà de la marge du referendum obligatoire. Je ne voudrais pas que vous nous fassiez des reproches si nous arrivons d'ici une année avec un crédit d'engagement allant au-delà de la limite du referendum.

C'est avec ces observations que je vous remercie de nous aider à poursuivre les études pour amener un projet à terme.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion a examiné sous l'angle financier ce projet de décret et vous recommande, à l'unanimité, de l'accepter.

Brodard Jacqueline (PDC/CVP, SC). C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le décret qui nous est soumis et ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous saluons l'idée de créer un rapprochement entre les Hautes écoles fribourgeoises de travail social et de la santé. Sans entrevoir une fusion de ces deux institutions, une collaboration plus étroite et le partage de locaux communs permettront de créer une synergie profitable aussi bien aux étudiants qu'aux professeurs et, sur le plan matériel, de réaliser des économies non négligeables. La situation prévue à la route des Arsenaux est optimale puisqu'elle est proche des deux autres HES, c'est-à-dire la Haute école de gestion et la Haute école technique. Cet emplacement très favorable permettra aisément d'accueillir la Direction générale ainsi que les services techniques des quatre entités. Ce projet comprend également la création d'un centre d'enseignement clinique qui servira les étudiants des HES, la faculté de médecine de l'Université ainsi que le personnel de l'Hôpital fribourgeois dans le cadre de sa formation continue.

Si ce projet se réalise, ce que je souhaite vivement, il s'inscrira dans l'étude d'une planification qui comprend l'entier du périmètre du site des Arsenaux. Les explications données à la commission ont été très claires et on a pu se rendre compte que l'étude préliminaire a été faite dans la globalité en tenant compte aussi bien des terrains propriétés de l'Etat que des terrains appartenant à d'autres propriétaires. La réalisation du projet pourra se concrétiser en plusieurs étapes mais en gardant une unité d'architecture.

A ce jour, le PAD est terminé; il est mis à l'enquête provisoire. J'espère aussi qu'une étude de trafic globale, pragmatique et visionnaire soit réalisée. Pour commencer, il s'agira de construire le bâtiment qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui et qui abritera les Hautes écoles de travail social et de santé

ainsi que la crèche «Pérollino» qui trouvera sa place dans la villa située en tête de l'actuel arsenal.

Le Conseil d'Etat nous propose un projet dont les besoins ont été élaborés avec minutie. Ce complexe servira les générations futures ainsi que l'image d'un canton soucieux de la formation des jeunes. Il est donc indispensable de passer à l'étape suivante qui consiste à développer le projet lauréat afin d'obtenir un descriptif précis pour sa réalisation et un coût estimatif des travaux.

C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien vous invite à soutenir cet octroi de crédit d'étude de 3 250 000 francs.

Fasel-Roggo Bruno (*ACG/MLB, SE*). Wir haben die Botschaft 243 in unserer Fraktion diskutiert, sind einstimmig für Eintreten und werden dem Planungskredit zustimmen.

Wir haben uns folgende Frage gestellt: Wollen und können wir uns ein solches Projekt leisten, wenn es schlussendlich erstellt wird? Nach dem Studium der Unterlagen und den Erklärungen sind wir der Meinung, dass die Ausbildung für Studierende uns etwas kosten darf und muss. Denn dies ist für unseren Kanton das Kapital von morgen.

Die Zusammenlegung der vier Hochschulen unter einem einzigen Dach ist sehr begrüssenswert und sollte zur Einsparung von Ressourcen und zur Ausnützung von bestehenden Synergien angestrebt werden.

Wir finden die Unterbringung der Kinderkrippe Perolino im Zeughaus sehr vernünftig und auch gut. Somit kommt hier eine klare Trennung zwischen Hochschule und Kinderkrippe zum Tragen.

Wir fordern den Staatsrat auf, bei der Planung folgende Aspekte zu berücksichtigen:

- die Integration der Zonen des alten Bahnhofs, der Liegenschaften Cardinal und Boxal;
- die Möglichkeit einer Haltestelle der tpf;
- den Miteinbezug einer Holzkonstruktion in die Planung.

Mit diesen Bemerkungen wird unsere Fraktion dem Planungskredit einstimmig zustimmen.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le projet de décret n° 243 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction du nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé a convaincu de manière unanime le groupe socialiste.

Il apparaît très clairement que la nécessité de construire est indispensable au vu de l'augmentation du nombre d'élèves et surtout du besoin de formation dans le domaine de la santé. Stratégiquement, le site retenu est bien placé. Il renforcera et complètera le site de Pérolles comme pôle fort de formation. La volonté de réunir sur un même lieu les deux écoles et de trouver des synergies est à saluer. Il faut relever également la création du centre de compétences cliniques qui servira à la faculté des sciences de l'Université, à la Haute école de santé et aussi à l'Hôpital fribourgeois et peut-être encore à d'autres acteurs. Ce nouveau centre est nécessaire pour la formation pratique. Quant à l'em-

placement de la crèche, la solution envisagée paraît adéquate et répondra aux besoins d'accueil.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste va voter à l'unanimité ce crédit afin de terminer les études pour construire ce nouveau bâtiment de formation.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Concernant toujours ce projet de décret n° 243, le groupe de l'Union démocratique du centre va voter l'entrée en matière. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par mes préopinants qui vont tout à fait dans le sens où je voulais intervenir; les synergies sont évidentes.

Je voudrais tout de même relever deux choses:

1. En ce qui concerne ces «Skills labs», c'est un instrument que nous utilisons de plus en plus souvent – malheureusement, je dois dire, parce qu'on s'occupe de poupées et non de malades. Malheureusement, l'enseignement au lit du malade devient de plus en plus difficile pour nos assistants médecins, pour les infirmières dans nos institutions et on doit recourir à ces mannequins, qui sont ce qu'ils sont, mais c'est un mal nécessaire. Je pense que même ce qui a été prévu sera très rapidement insuffisant dans ce domaine.
2. Un deuxième objet m'a titillé lors de la discussion en commission, c'est le phénomène du transport entre la gare de Fribourg et le plateau de Pérolles. Quand notre ex-député collègue Dorand avait déposé sa motion concernant la «ressuscitation» de cette ligne de transport, j'étais très content et j'ai été déçu, après, quand le Grand Conseil n'a pas daigné obtempérer mais je pense c'est un objet qui, à l'heure de l'écologie, à l'heure des moyens de transport légers et écologiques, devrait revenir sur le tapis. J'espère très fortement que d'ici cinquante ans on aura quand même de nouveau un tram qui nous mènera de Fribourg jusqu'au plateau de Pérolles, voire plus loin pourquoi pas!

C'est en ces termes – comme je vous l'ai dit – que le groupe de l'Union démocratique du centre va entrer en matière.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Le groupe libéral-radical a bien étudié le message n° 243. La réalisation d'un nouveau bâtiment pour la Haute école fribourgeoise de travail social et la Haute école de santé Fribourg répond à une nécessité. Regrouper les quatre sites de la HES-SO dans le même quartier est un objectif de longue date et soutenable, souhaité même, dirais-je. Cela va et doit renforcer la HES-SO//Fribourg. Le regroupement des quatre sites, aujourd'hui très dispersés, permettra des synergies considérables dans la gestion. C'est aussi un objectif fort de ce regroupement.

Une autre raison d'aller de l'avant avec ce projet est la situation insuffisante dans les sites dits décentralisés. Alors, avec la réalisation de ce nouveau bâtiment, nous allons faire d'une pierre deux coups et, selon les explications de la commissaire du gouvernement, je devrais modifier ce dicton et dire d'une pierre plusieurs coups!

Le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et le projet de décret tel que présenté par le Conseil d'Etat et vous prie d'en faire de même.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Je vais bien sûr soutenir ce projet de décret. Je voudrais faire deux remarques à son sujet. Le site dont on nous parle s'inscrit dans un périmètre plus vaste qui va de l'ancienne gare en passant le site Boxal, le site Cardinal. Ce site-là s'inscrit donc dans la ville avec bien sûr des problèmes d'urbanisme général. J'aimerais bien demander à la commissaire du gouvernement quelles sont les mesures que prend actuellement le gouvernement pour inscrire ce projet dans un urbanisme général. Qu'est-il prévu au niveau des espaces verts? Qu'est-il prévu au niveau de la circulation et aussi de la mobilité? Je crois que ce sont des questions importantes. Il est rare dans une ville de trouver un espace aussi vaste à disposition des collectivités publiques et il y a lieu vraiment de penser cette zone dans son ensemble.

Merci, M^{me} la Commissaire du gouvernement, de nous donner des renseignements à ce sujet.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Ce projet architectural est excellent et le message complet nous permet de nous faire une excellente opinion sur l'affectation future de cette importante parcelle située à la route des Arsenaux, en ville de Fribourg.

J'aimerais juste revenir sur un seul point concernant l'énergie; cela a déjà été en partie abordé par le président de la commission parlementaire. Comme il a été annoncé dans le message, ce bâtiment répond à un standard parce que j'imagine que les collectivités publiques ne peuvent pas se permettre de ne pas faire des bâtiments selon le label Minergie-P-ECO. Quand nous votons un crédit, nous pouvons aussi donner quelques impulsions dans les études. C'est cette impulsion que j'aimerais donner en particulier sur l'énergie, qui est un des éléments prioritaires, surtout sur un objet situé au centre d'une ville où il y a déjà pas mal de pollution, en particulier liée à la circulation routière. La proximité du plateau de Pérolles permet le raccordement de la production de chauffage au chauffage à distance, système Placad, tel qu'on le connaît au plateau de Pérolles, donc un système chaleur-force. Je souhaite également que l'ensemble du site soit raccordé à ce système ou à un autre système similaire si celui du plateau de Pérolles n'est pas suffisant.

Dans les impulsions, j'aimerais aussi que l'on puisse faire des études globales sur tout ce secteur de Pérolles et y raccorder tous les bâtiments privés. Souvent, les bâtiments privés doivent transformer leur système de chauffage et quand on a une telle parcelle de 30 000 m², il faut s'adresser à tout le voisinage pour savoir s'ils ne veulent pas se raccorder sur un système global. Dans ce cadre-là, je souhaite que l'étude globale soit réalisée pour l'énergie, soit au moyen du crédit d'étude et, si ce n'est pas suffisant, je vous rappelle qu'on a voté un crédit de fonds de l'énergie de 17 millions; il faut l'utiliser dans ce projet tout à fait particulier situé au centre la ville.

J'aurais aimé écouter M^{me} la Commissaire du gouvernement sur ce sujet.

La Commissaire. Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des représentants qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière et du décret. J'ai pris bonne note des différents aspects auxquels nous devons être attentifs dans le cadre du développement du projet et qui font partie effectivement de la suite des travaux.

Il me paraît cependant important de souligner, et pour répondre plus particulièrement à M. le Député Suter, que nous sommes tout à fait conscients d'être dans un secteur très sensible, raison pour laquelle nous avons fait précéder le concours d'architecture d'un mandat d'étude parallèle ensemble avec la ville, puisque l'aménagement dépend d'elle, mais en liaison avec les autres propriétaires des parcelles concernées pour faire un tout, de la parcelle complète des Arsenaux jusqu'au rond-point de la rue en tant que telle. De cette manière-là, l'étude urbanistique que nous avons faite, qui va donc du passage du Cardinal à l'Arsenal, nous a permis de passer par une commande de projets avec un certain nombre d'exigences liées notamment au caractère urbanistique et aussi à l'aménagement du territoire, aux zones vertes, à la mobilité douce et aux transports publics.

Nous voulions aussi avoir un mélange des fonctions en tenant compte des nos besoins comme de ceux des partenaires concernés. C'est aussi, je pense, une priorité pour ce secteur de la ville, et nous avons réservé sur la parcelle appartenant à l'Etat les fonctions dites publiques. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons aujourd'hui ce projet.

Une deuxième partie est réservée – cela a été indiqué également dans le message – elle est liée à des besoins culturels. Nous avons à l'esprit le Musée d'histoire naturelle dans le cadre d'une délocalisation alors que les fonctions administratives, de logement, commerciales le cas échéant, seront dans le fond réservées au secteur appartenant aux propriétaires privés dans un mélange des fonctions qu'il s'agit encore de trouver.

Nous en sommes maintenant à la phase de concrétisation de ces différents aspects par la mise en œuvre d'un PAD que nous avons maintenant terminé et qui fait l'objet d'une enquête à l'intérieur des services avant d'être mis à l'enquête publique et qui répondra à un certain nombre de vos questions également. Ce que je peux peut-être déjà vous indiquer, c'est qu'il y a – et vous le voyez sur une des photos dans le message – une ancienne ligne des ...TPT, ...du train, ...de ce qui était il y a encore cinquante ans une forme de tram et nous avons l'intention de le laisser libre jusqu'à ce qu'une décision soit prise, ce qui nous permettra soit, effectivement, d'aménager un transport par là, soit de prévoir une mobilité douce et le secteur nous le permettra également.

Nous avons évidemment le souci, et vous en êtes bien conscients puisque vous en discuterez jeudi également, de concevoir maintenant également cet aménagement en lien avec l'aménagement de l'autre côté de la voie ferrée. J'aimerais vous assurer que nous avons à cœur un développement architectural et urbanistique de qualité.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, il y a l'adaptation du texte allemand qui y a été apportée.

La Commissaire. Il s'agit effectivement d'adopter le texte en allemand et de prévoir qu'il s'agit des *études* en général et pas seulement des études préliminaires.

– Adopté avec modification rédactionnelle.

ART. 2

Le Rapporteur. Les crédits de paiement nécessaires seront portés au budget de la Haute école de santé Fribourg.

La Commissaire. Nous les mettrons en effet sur une seule position budgétaire pour pouvoir aussi mieux contrôler les dépenses.

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Les dépenses relatives aux études de détail seront activées au bilan de l'Etat.

La Commissaire. Il s'agit, à l'article 3 également, de corriger le texte allemand qui parle de «Detailstudien» et de le remplacer par le terme «Studien».

– Adopté avec modification rédactionnelle.

ART. 4

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, avec modifications rédactionnelles, par 66 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bur-

gener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 66.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge au Tribunal cantonal (1^{er} tour de scrutin)

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM. Johannes Fröhlicher: 49; Jean-Benoît Meuwly: 33; Christoph Rohrer: 17.

Juge au Tribunal cantonal (2^e tour de scrutin)

Bulletins distribués: 99; rentrés: 95; blanc: 0; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu M. Johannes Fröhlicher par 60 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-Benoît Meuwly: 31; Christoph Rohrer: 4.

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 92; blancs: 9; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu M. Pierre Corboz par 83 voix.

Assesseur-e à la Cour fiscale du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu M. Jean-Marc Vionnet, par 62 voix.

A obtenu des voix M. Hans Brügger: 20.

Assesseur-e suppléant-e à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 84; rentrés: 80; blancs: 9; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu M. Jean-Daniel Wicht, par 71 voix.

- La séance est levée à 17 h 25.

La Présidente:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
